

BILAN ET PERSPECTIVES

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



Publication réalisée par la Direction de la coordination gouvernementale en ressources informationnelles du Secrétariat du Conseil du trésor.

Édition produite sous la coordination de la Direction des communications.

Graphisme: Parution

Impression: Imprimerie Le Renouveau

Dépôt légal — 1996
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-25442-2
© Gouvernement du Québec, 1996

Aucune reproduction de ce document ne peut être effectuée, en tout ou en partie, sans en mentionner la source.

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.rfq.qc.ca/scthtml/sct.htm>

LE MOT DU SECRÉTAIRE

DU CONSEIL DU TRÉSOR

Au Québec, la période 1992-1994 a marqué le début d'une restructuration importante de l'appareil gouvernemental. La rareté des ressources financières a conduit le gouvernement à limiter l'évolution des dépenses et à repenser ses modes de gestion ainsi que ses modes d'intervention. Dans un contexte budgétaire difficile, l'amélioration de la qualité des services a exigé d'optimiser les façons de faire; il a fallu fonctionner mieux et à moindre coût. Dans l'administration publique, cette exigence s'est traduite par un mouvement vers le renouvellement des services publics ainsi que vers une responsabilisation des instances appropriées. Face à l'élargissement et à la diversification des besoins de la population, s'est maintenue la nécessité d'introduire des réponses nouvelles, mieux adaptées et plus efficaces ainsi que celle de prioriser des produits et des services.

Les technologies de l'information ont continué, pendant cette période, de jouer un rôle essentiel pour atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité des services, mais leur évolution a subi l'influence des orientations gouvernementales de limitation des dépenses. En effet, il faut se rappeler que le présent bilan porte sur la période de compressions majeures de ressources réalisées dans un mode de gestion traditionnel fondé sur des contrôles centraux, tant des dépenses récurrentes que des investissements. Les dépenses directes reliées aux technologies de l'information sont passées de 287,8 millions de dollars en 1990-1991 à 298 millions en 1991-1992, à 318,4 millions en 1992-1993 et à 294,2 millions en 1993-1994. Le ralentissement des dépenses en 1993-1994 constitue un événement exceptionnel qui s'explique, d'une part, par l'achèvement du projet majeur visant la gestion au Québec de la TPS et l'introduction de la TVQ et, d'autre part, par le report de certains projets en raison des compressions et des gels budgétaires en cours d'année. Néanmoins, grâce à des investissements de 89,3 millions de dollars en 1992-1993 et de 70,4 millions en 1993-1994 dans de nouveaux projets, le renouvellement des façons de faire s'est poursuivi dans les ministères et organismes, comme en témoignent les réalisations : confection de plans stratégiques et opérationnels, gestion intégrée des opérations, intégration et partage des données, décentralisation du traitement chez la clientèle, début du commerce électronique et reconnaissance de la valeur légale des documents électroniques.

Dans le mouvement vers l'instauration d'une nouvelle approche de gestion gouvernementale, l'utilisation d'un plan stratégique, en permettant l'identification des objectifs et des actions prioritaires, pave la voie à une utilisation encore plus profitable des technologies de l'information dans la mesure où les possibilités offertes par ces technologies pourront être mises au service des choix stratégiques des organisations. Avec la plus grande autonomie de gestion accordée aux ministères et aux organismes, indissociable de la reddition de comptes et de l'imputabilité des gestionnaires, l'importance stratégique

de l'information à l'intérieur de l'administration publique n'aura jamais été aussi grande. Au-delà de la révision du cadre de gestion gouvernemental, le développement des outils de gestion nécessaires à la reddition de comptes demeure une étape essentielle. Ce qu'il faut désormais établir, c'est la productivité du management, c'est-à-dire la cohérence des choix actuels par rapport aux fins poursuivies, la capacité à mobiliser et à organiser les ressources pour atteindre les résultats priorités à l'intérieur d'un plan stratégique.

L'impact économique, social et culturel des technologies de l'information est toujours très important. Dans le contexte de l'émergence d'une véritable société de l'information, le gouvernement joue un rôle moteur; les réformes et les transformations qu'il opère sont étroitement associées aux nouvelles possibilités offertes par les technologies de l'information et contribuent à leur dissémination dans la société. Le positionnement du gouvernement québécois par rapport à l'autoroute de l'information en est une illustration.

Le secrétaire
du Conseil du trésor,

FRANÇOIS GEOFFRION

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---------------------------------|-----|
| LISTE DES TABLEAUX | VII |
|---------------------------------|-----|

| | |
|--------------------------------|----|
| LISTE DES FIGURES | IX |
|--------------------------------|----|

AVANT-PROPOS

| | |
|---|---|
| LE RAPPORT 1992-1993/1993-1994 : PARTICULARITÉS ET CONTENU | 1 |
|---|---|

| | |
|---------------------------|---|
| INTRODUCTION | 3 |
|---------------------------|---|

CHAPITRE 1

| | |
|---|---|
| LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE AU COURS DE LA PÉRIODE 1992-1994 | 5 |
|---|---|

| | |
|--|---|
| 1.1 Contexte gouvernemental : compressions budgétaires et restructuration | 5 |
|--|---|

| | |
|--|---|
| 1.2 Structure de gestion et mécanismes de contrôle relatifs aux technologies de l'information | 5 |
|--|---|

CHAPITRE 2

| | |
|--|---|
| ÉTAT DE L'INFORMATISATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À LA FIN DE 1993-1994 | 9 |
|--|---|

2.1 Portrait statistique

| | |
|---|---|
| Les grands paramètres du domaine des technologies de l'information | 9 |
|---|---|

| | |
|--|---|
| 2.1.1 Une évolution particulière des dépenses en 1993-1994 resituée dans une perspective d'ensemble pour la période 1990-1994 | 9 |
|--|---|

| | |
|--|----|
| 2.1.2 La répartition des dépenses par type de ressources | 13 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| 2.1.3 La situation particulière des fonds de services en technologies de l'information | 16 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| 2.1.4 La progression de l'effectif affecté aux technologies de l'information dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds | 16 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| 2.1.5 L'évolution de l'environnement technologique dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds | 18 |
|--|----|

2.2 Réalisations

| | |
|--|----|
| Des activités qui ont marqué la période 1992-1994 | 22 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| 2.2.1 Des projets majeurs dans les ministères et les organismes | 23 |
|---|----|

| | |
|--------------------------------------|----|
| 2.2.2 Des actions horizontales | 25 |
|--------------------------------------|----|

CHAPITRE 3

| | |
|---|----|
| LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AU CŒUR DES STRATÉGIES DE RENOUVELLEMENT DE L'ADMINISTRATION | 29 |
| 3.1 Perspectives américaine, française et canadienne | 29 |
| 3.2 Perspective québécoise | 31 |
| 3.2.1 Évolution de la structure et du cadre de gestion des technologies de l'information | 32 |
| 3.2.2 Émergence de l'autoroute de l'information | 34 |
| | |
| ANNEXE 1 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE | 37 |
| | |
| ANNEXE 2 MINISTÈRES, ORGANISMES ET FONDS PARTICIPANTS | 39 |
| | |
| ANNEXE 3 TABLEAUX | 41 |
| | |
| ANNEXE 4 RÉALISATIONS | 69 |
| | |
| LEXIQUE | 73 |

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE 2

| | | |
|-----------|---|----|
| Tableau 1 | Progression des dépenses entre 1990-1991 et 1993-1994 | 10 |
| Tableau 2 | Évolution de l'effectif en technologies de l'information et des dépenses rattachées à ce personnel, dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1990-1991 à 1993-1994 | 17 |
| Tableau 3 | Composition du parc informatique, dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, au 31 mars de chaque année, 1991 à 1994 | 19 |

ANNEXE 3

A

DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

| | | |
|-----------|---|----|
| Tableau 1 | Dépenses en technologies de l'information dans les ministères et les organismes budgétaires, 1990 à 1995 | 45 |
| Tableau 2 | Ventilation, par classe d'activité, des dépenses en technologies de l'information dans les ministères et les organismes budgétaires, 1990 à 1995 | 45 |
| Tableau 3 | Importance des dépenses en technologies de l'information dans les ministères et les organismes budgétaires par rapport aux dépenses de fonctionnement, 1990 à 1994 | 46 |
| Tableau 4 | Ventilation, par ministère et organisme budgétaire, des dépenses en technologies de l'information, 1990 à 1995 | 47 |
| Tableau 5 | Ventilation, par type de ressources, des dépenses en technologies de l'information dans les ministères et les organismes budgétaires, 1993-1994 | 48 |
| Tableau 6 | Répartition, par principaux fournisseurs du secteur privé, des dépenses en services contractuels des ministères, des organismes budgétaires et des fonds, 1993-1994 | 49 |

B

DÉPENSES DES FONDS DE SERVICES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

| | | |
|------------|---|----|
| Tableau 1A | Dépenses en technologies de l'information dans les fonds de services, 1990 à 1995 | 53 |
| Tableau 2A | Ventilation, par classe d'activité, des dépenses en technologies de l'information dans les fonds de services, 1990 à 1995 | 53 |
| Tableau 4A | Ventilation, par fonds de services, des dépenses en technologies de l'information, 1990 à 1995 | 54 |
| Tableau 5A | Ventilation, par type de ressources, des dépenses en technologies de l'information dans les fonds de services, 1993-1994 | 54 |

C**EFFECTIF DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES
ET DES FONDS**

| | | |
|-----------|--|----|
| Tableau 7 | Effectif en technologies de l'information dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1990 à 1995 | 57 |
| Tableau 8 | Importance de l'effectif en technologies de l'information par rapport à l'effectif total dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1993-1994 | 58 |

D**ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES
BUDGÉTAIRES ET DES FONDS**

| | | |
|------------|--|----|
| Tableau 9 | Environnement technologique des postes de travail dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, mars 1994 | 61 |
| Tableau 10 | Présence des postes de travail informatisés dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, mars 1994 | 62 |
| Tableau 11 | Évolution de l'environnement technologique des postes de travail dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1991 à 1995 | 63 |
| Tableau 12 | Équipement micro-informatique et utilisation des micro-ordinateurs dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1991 à 1995 | 64 |
| Tableau 13 | Indicateurs d'informatisation dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1991 à 1995 | 64 |
| Tableau 14 | Plate-forme mini-informatique dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, mars 1994 | 65 |
| Tableau 15 | Évolution de la plate-forme mini-informatique dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1991 à 1995 | 65 |
| Tableau 16 | Plate-forme maxi-informatique dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, mars 1994 | 66 |
| Tableau 17 | Évolution de la plate-forme maxi-informatique dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1991 à 1994 | 67 |
| Tableau 18 | Actif du Fonds des approvisionnements et services – Service des équipements informatiques, 1991 à 1994 | 68 |

LISTE DES FIGURES

| | | |
|-----------|---|----|
| Figure 1 | Dépenses en technologies de l'information par classe d'activité, dans les ministères et les organismes budgétaires, 1990 à 1994 | 10 |
| Figure 2 | Dépenses en technologies de l'information, dans les ministères et les organismes budgétaires, 1990-1994 | 12 |
| Figure 3 | Répartition des dépenses en technologies de l'information par classe d'activité, dans les ministères et les organismes budgétaires, 1990-1994 | 12 |
| Figure 4 | Répartition biannuelle des dépenses en technologies de l'information par classe d'activité, dans les ministères et les organismes budgétaires, 1990-1992 et 1992-1994 | 13 |
| Figure 5 | Dépenses en technologies de l'information par type de ressources, dans les ministères et les organismes budgétaires, 1990 à 1994 | 15 |
| Figure 6 | Répartition des dépenses en ressources technologiques, dans les ministères et les organismes budgétaires, 1990 à 1994 | 15 |
| Figure 7 | Effectif des ministères, des organismes budgétaires et des fonds, 1990 à 1994 | 17 |
| Figure 8 | Évolution de la plate-forme maxi-informatique, dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1991 à 1994 | 19 |
| Figure 9 | Postes de travail informatisés, dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1991 à 1994 | 20 |
| Figure 10 | Utilisation des micro-ordinateurs, dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, 1991 à 1994 | 21 |
| Figure 11 | Postes de travail informatisés chez le personnel des ministères, des organismes budgétaires et des fonds, 1991 à 1994 | 22 |

AVANT-PROPOS

LE RAPPORT 1992-1993/1993-1994:

PARTICULARITÉS ET CONTENU

Ce document s'inscrit dans la suite des rapports annuels sur les technologies de l'information publiés, depuis 1977, par le gouvernement du Québec. Dans un premier chapitre, il présente un survol du contexte gouvernemental pour la période 1992-1994 et il s'arrête à la structure de gestion propre aux technologies de l'information. Il s'attarde ensuite aux paramètres majeurs qui caractérisent le domaine des technologies de l'information et rapporte des réalisations qui ont marqué cette période. Enfin, il présente les tendances qui animent les administrations publiques et s'arrête plus particulièrement à l'évolution administrative et technologique que connaît l'Administration québécoise. Suivent quatre annexes. La première expose la méthodologie sur laquelle repose le présent bilan et la seconde présente la liste des ministères, des organismes budgétaires¹ et des fonds spéciaux qui y ont participé. La troisième regroupe l'ensemble des tableaux et la quatrième inventorie les réalisations significatives.

Ce rapport présente des particularités semblables à celles du rapport précédent. D'abord, il rassemble des données qui font référence à deux exercices financiers; il s'agit ici de celui du 1^{er} avril 1992 au 31 mars 1993 et de celui du 1^{er} avril 1993 au 31 mars 1994. Ensuite, il s'en tient à un portrait des ministères et des organismes budgétaires. Enfin, il utilise la programmation budgétaire des dépenses relatives aux technologies de l'information comme

base d'information pour la production des données. Cette particularité commande une certaine prudence dans l'analyse et la comparaison de résultats avec les données des périodes antérieures à 1990-1991.

Il est important de mentionner, en terminant, que ce *Bilan et perspectives* a bénéficié de la collaboration de nombreuses personnes, tant au sein du Secrétariat du Conseil du trésor que dans les ministères et les organismes. Il est produit par la Direction de la coordination gouvernementale en ressources informationnelles du Secrétariat du Conseil du trésor.

1. Les organismes budgétaires sont des organismes gouvernementaux dont le budget de fonctionnement est voté par l'Assemblée nationale, tout comme c'est le cas pour les ministères.

INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de tendances de fond ont contribué à façonner le devenir des sociétés industrialisées. Dans la foulée de leurs répercussions économiques, sociales et culturelles, ces tendances ont notamment influé sur la reconception des services gouvernementaux en misant sur les nouvelles possibilités offertes par les technologies de l'information.

Fondamentalement, le néolibéralisme croissant, accompagné d'une mondialisation accrue des échanges de tous ordres, a eu pour effet d'étendre à l'échelle planétaire une concurrence de tous les instants dans tous les domaines d'activité. Le secteur économique est le premier à être touché, mais les mouvements qui l'agitent se répercutent sur l'ensemble des secteurs du système social. Pour survivre et s'épanouir dans le nouveau contexte de concurrence sur les marchés international et domestique, les entreprises doivent raffiner leur offre et réduire leurs coûts. Pour ce faire, elles iront s'implanter là où les conditions leur seront les plus favorables, soit, notamment, là où les charges imposées par l'État seront les plus faibles et là où les technologies de l'information auront favorisé l'accès à des données et à des infrastructures de télécommunications stratégiques pour leur domaine d'affaires. Les gouvernements, à leur tour, pour l'emporter dans cette concurrence nouvelle entre les États, devront minimiser leurs coûts tout en assurant à la population des services de qualité, dans une approche clientèle qu'ils n'avaient pas eu à développer jusque-là.

Les gouvernements doivent apprendre à fonctionner mieux et à moindre coût. Concrètement, cette exigence s'est typiquement manifestée par un ensemble de mesures découlant d'une prise de conscience et d'une prise de position claires au plus haut niveau politique : mouvements de renouvellement et de réingénierie des services publics, remise de responsabilités aux secteurs et instances les plus appropriés, prises de position et politique sur la qualité des services, responsabilisation de la

base opérationnelle assortie d'une obligation de résultats.

Ces réformes et ces transformations se situent par ailleurs dans le contexte de l'essor dans les pays avancés, et de l'instauration croissante au plan mondial, d'une véritable société de l'information, intimement associée au développement accéléré des technologies situées à la convergence de l'informatique et des télécommunications. Composante majeure du développement socio-économique d'ensemble, les technologies de l'information ont accompagné, tout en leur pavant la voie, les mutations sociales et organisationnelles actuelles conduisant à la responsabilisation de chacun et à l'allègement des contrôles.

Dans ce cadre de mondialisation et d'implantation d'une véritable société de l'information, devant la nécessité de reconcevoir leurs façons de fonctionner, et à partir des nouvelles possibilités offertes par la technologie, les divers gouvernements ont adopté des mesures qui, tout en respectant les mêmes principes généraux, se sont particularisées selon leurs environnements propres.

Le Québec n'échappe pas à cette tendance et les technologies de l'information représentent, là comme ailleurs, un moyen à privilégier pour réaliser la nécessaire transformation des façons de faire dans un contexte de concurrence et de limitation des ressources disponibles. Le second chapitre présente un portrait détaillé de l'activité gouvernementale dans le domaine des technologies de l'information au cours de la période 1992-1994 et les choix du gouvernement québécois en matière de stratégies de renouvellement de l'Administration sont illustrés à travers les réalisations qui ont marqué cette période. Mais, avant d'aborder ce portrait, il importe de souligner dans quel contexte général et dans quelle structure organisationnelle il se situe et cela, d'autant plus qu'à la fin de la période 1992-1994, le gouvernement a entrepris une mutation profonde de cette structure.

CHAPITRE 1

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS

L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

AU COURS DE LA PÉRIODE 1992-1994

1.1 CONTEXTE GOUVERNEMENTAL : COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES ET RESTRUCTURATION

C'est au cours de l'exercice 1992-1993 qu'a été publié le document *Les finances publiques du Québec : Vivre selon nos moyens*, un ouvrage mettant en lumière l'urgence d'agir pour redresser les finances publiques québécoises. Cependant, malgré les efforts consentis en 1992-1993 à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, cet exercice se termine par une révision à la hausse du déficit. L'exercice suivant, soit celui de 1993-1994, est marqué par une stratégie de redressement des finances publiques d'abord axée sur la limitation des dépenses budgétaires et fiscales. C'est ainsi qu'en 1993-1994, les dépenses budgétaires sont fortement réduites par des exercices ponctuels et successifs de compression et de péremption de crédits.

C'est à l'intérieur de cette stratégie de rationalisation des dépenses budgétaires que s'inscrit l'importante restructuration gouvernementale annoncée en janvier 1994. Cette réorganisation affecte la structure des ministères et des organismes et conduit, entre autres, à une réduction de leur nombre. À la suite de cette restructuration, le nombre de ministères passe ainsi de 25 à 18. Certains ministères sont fusionnés. C'est le cas notamment du ministère des Affaires internationales et du ministère des

Communautés culturelles et de l'Immigration qui sont réunis dans le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles. D'autres ministères disparaissent comme entité propre tandis que leurs composantes sont réparties entre plusieurs ministères. C'est le cas du ministère des Communications dont l'une des composantes est rattachée au ministère de la Culture et des Communications pendant que les autres sont intégrées soit au Secrétariat du Conseil du trésor, soit aux Services gouvernementaux. Dans la foulée de cette réorganisation gouvernementale, la structure de gestion des technologies de l'information est grandement affectée et la période 1992-1994 est la dernière à connaître la structure qui est décrite à la section suivante.

1.2 STRUCTURE DE GESTION ET MÉCANISMES DE CONTRÔLE RELATIFS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Lors de la production ou de l'acquisition de services mettant en œuvre les technologies de l'information, les ministères et les organismes budgétaires sont appelés à traiter avec des intervenants à vocation centrale ou horizontale. Jusqu'à la réorganisation gouvernementale de janvier 1994, c'est-à-dire pour la plus grande partie de la période 1992-1994, ceux-ci sont au

nombre de quatre : un organisme central, soit le Conseil du trésor, et trois ministères à vocation horizontale, soit le ministère des Approvisionnements et Services, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et le ministère des Communications. Les rôles et responsabilités de ces quatre intervenants au cours de la période 1992-1994 sont décrits dans ce qui suit.

Le Conseil du trésor

Dans le domaine des technologies de l'information, le Conseil du trésor assure, avec l'appui de son Secrétariat, la coordination gouvernementale requise afin de favoriser une administration efficace et une utilisation optimale des ressources. Pour ce faire, il établit un cadre de gestion définissant les rôles et les responsabilités des intervenants de même que les structures et les mécanismes administratifs nécessaires. Il approuve les plans d'ensemble relatifs aux technologies de l'information des ministères et des organismes, leurs programmations budgétaires annuelles, c'est-à-dire le niveau de ressources utilisées, les projets d'investissement et les contrats d'acquisition de biens et de services afférents. Il détermine également la pertinence de toute dérogation à la réglementation gouvernementale en matière de gestion contractuelle et il sanctionne ces dérogations, le cas échéant.

C'est à la Direction de la coordination de la gestion de l'information et des technologies (DCGIT) que revient le rôle d'éclairer les membres du Conseil du trésor par des études, des analyses et des recommandations à l'égard des dossiers des ministères et des organismes ainsi qu'à l'égard des propositions de politiques et d'orientations soumises par les intervenants horizontaux. La DCGIT propose également au Conseil du trésor des politiques, des orientations et des règles de gestion gouvernementale des technologies de l'information afin d'optimiser la contribution du domaine à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de rénovation de l'administration publique.

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a pour mission de favoriser le développement de l'industrie québécoise. Dans le domaine des technologies de l'information, la Direction des technologies de l'information dégage des orientations et des possibilités de développement pour le Québec et en fait la promotion. Elle propose également des politiques, des mesures et des programmes gouvernementaux propres à stimuler l'expansion ou la consolidation de ce secteur d'activité économique. Enfin, elle administre la politique de partenariat économique dont le but est de canaliser les dépenses gouvernementales dans le domaine des technologies de l'information vers les entreprises québécoises ou les entreprises étrangères qui participent au développement de cette industrie au Québec.

Le ministère des Approvisionnements et Services

Le ministère des Approvisionnements et Services est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques d'acquisition et d'aliénation des biens, incluant le matériel informatique (ordinateurs, micro-ordinateurs, périphériques, etc.) et les logiciels.

Le Ministère assume diverses responsabilités à l'égard de l'acquisition de biens et de services au sein du gouvernement. Ainsi, il gère, au moyen du Fichier des fournisseurs, la liste des fournisseurs qualifiés pour fournir au gouvernement des services informatiques. De plus, il fournit aux ministères et aux organismes un répertoire descriptif² des biens à l'égard desquels des partenaires économiques ont été qualifiés. Il gère également l'acquisition des biens, soit par des processus spécifiques, soit dans le cadre d'offres permanentes. Il administre enfin le Service des équipements informatiques (Fonds des approvisionnements et services) dont le

2. Ce répertoire est produit conjointement par le ministère des Approvisionnements et Services, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et le ministère des Communications.

mandat est de faciliter l'acquisition, l'utilisation rationnelle et la revente des équipements informatiques majeurs au gouvernement du Québec.

Le ministère des Communications

Le ministère des Communications intervient dans le domaine des technologies de l'information par l'intermédiaire de trois directions générales : la Direction générale des technologies de l'information, la Direction générale de l'informatique et la Direction générale des télécommunications.

La Direction générale des technologies de l'information (DGTI) apporte au gouvernement une vision globale du développement et de l'utilisation des technologies de l'information. Elle contribue à optimiser les investissements consentis tant pour leur utilisation dans l'administration publique que pour leur développement et leur dissémination dans la société québécoise.

Plus précisément, la DGTI intervient, avec différents acteurs gouvernementaux, dans les processus d'acquisition, d'implantation, d'utilisation et de gestion de produits et de services offerts par l'industrie des technologies de l'information. Elle propose au gouvernement des orientations stratégiques et technologiques et assure soutien et conseil en regard des orientations et des normes gouvernementales, en élaborant différents outils (guides, méthodes) ainsi que des avis. Elle assure également le suivi des projets de développement des technologies de l'information à l'intérieur desquels le gouvernement est partenaire et maintient des liens avec le secteur privé afin de garantir la compatibilité entre l'offre de l'industrie et les besoins gouvernementaux. La DGTI réalise aussi des études et des analyses en vue d'éclairer le gouvernement sur les effets de l'utilisation des technologies de l'information.

La Direction générale de l'informatique (DGI) fournit aux ministères et aux organismes publics des services de traitement de données et de conseil en systématisation, tout en favorisant l'autonomie de la clientèle et l'implantation d'une architecture de traitement à trois niveaux (maxi,

mini, micro). Elle constitue le noyau gouvernemental d'interconnexion d'ordinateurs permettant l'accès à des systèmes horizontaux et à des banques d'information. Elle est également chargée de l'implantation et de la gestion d'une infrastructure de relève des centres informatiques gouvernementaux (utilisable en cas de sinistre) ainsi que de la réalisation de bancs d'essai de matériel et de logiciel, une activité qui favorise l'évolution des orientations technologiques gouvernementales.

La Direction générale des télécommunications (DGT) conseille le gouvernement en matière de développement technologique dans le secteur des télécommunications et fournit à plus d'une centaine de ministères et d'organismes gouvernementaux des services de téléphonie, de communications informatiques et de radiocommunications. La DGT agit d'abord comme expert-conseil pour la planification, la coordination, la normalisation et la réglementation des communications gouvernementales. Elle définit les orientations pour le développement des services, des réseaux et des infrastructures de télécommunications. Elle émet aussi des avis relatifs à l'acquisition de services et de matériel.

La Direction générale de l'informatique et la Direction générale des télécommunications administrent des fonds spéciaux qui doivent s'auto-financer. Par conséquent, les services qu'elles offrent sont facturés aux clientèles gouvernementales.

Mécanismes de contrôle

Au cours des dernières années, le cadre de gestion des technologies de l'information a oscillé entre deux tendances, celle de l'imputabilité des dirigeants des ministères et des organismes et celle du contrôle central du niveau de ressources, des projets d'investissement et des acquisitions. Le Conseil du trésor a décidé de maintenir, en 1992-1993 et en 1993-1994, une approche de contrôle détaillé et a priori. Concrètement, cette approche s'est traduite par l'obligation, pour les ministères et les organismes budgétaires, de

soumettre à l'approbation du Conseil du trésor une programmation budgétaire de leurs dépenses relatives aux technologies de l'information et d'obtenir l'autorisation avant de procéder à la réalisation des projets. Malgré les allègements apportés pour l'exercice 1993-1994, les dépenses relatives au domaine des technologies de l'information ont été soumises, dans le cadre des réductions budgétaires, à des mesures de contrôle spécifiques visant à les limiter soit aux services essentiels existants, soit aux projets rentables, soit aux projets nécessaires, inévitables et non reportables³. Ces mesures restrictives et les gels successifs de crédits n'ont pas permis de mener à terme des projets approuvés ni certaines acquisitions autorisées.

3. Voir la décision du Conseil du trésor du 10 février 1993 (CT 182300).

CHAPITRE 2

ÉTAT DE L'INFORMATISATION AU GOUVERNEMENT

DU QUÉBEC À LA FIN DE 1993-1994⁴

2.1 PORTRAIT STATISTIQUE LES GRANDS PARAMÈTRES DU DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

2.1.1 UNE ÉVOLUTION PARTICULIÈRE DES DÉPENSES EN 1993-1994 RESITUÉE DANS UNE PERSPECTIVE D'ENSEMBLE POUR LA PÉRIODE 1990-1994

En 1993-1994, les dépenses des ministères et des organismes budgétaires⁵ dans le domaine des technologies de l'information ont été de l'ordre de 294 millions de dollars, soit une diminution de près de 8 % (-24,2 M\$) par rapport à l'année précédente. Deux facteurs principaux sont à l'origine de ce phénomène. D'abord, la stratégie gouvernementale de limitation des dépenses budgétaires et son impact particulier sur le domaine des technologies de l'information, ensuite, l'achèvement de travaux majeurs dans un contexte favorisant le report de nouveaux projets.

La stratégie gouvernementale de compression budgétaire affecte de manière significative les dépenses en technologies de l'information dans les ministères et les organismes budgétaires

Au plan gouvernemental, les mesures exceptionnelles de compression des dépenses budgétaires au cours de 1993-1994 ont eu une influence directe sur l'évolution des dépenses dans le domaine des technologies de l'information, déjà soumises à des mesures de contrôle spécifiques. Ces mesures gouvernementales de compression budgétaire se sont traduites par un resserrement des exigences au moment de l'approbation des projets. Par ailleurs, l'obligation de limiter les activités gouvernementales aux seules dépenses essentielles, inévitables et non reportables, réaffirmée avant la fin de l'exercice financier dans une décision du Conseil des ministres⁶, a conduit à restreindre, davantage encore dans les derniers mois de l'exercice financier, les acquisitions prévues par les ministères et les organismes budgétaires.

4. Le présent bilan couvre deux exercices financiers ; cependant une attention particulière est accordée à l'exercice le plus récent.

5. Dans les sections 2.1.1 et 2.1.2, l'appellation « ministères et organismes budgétaires » désigne exceptionnellement l'ensemble des participants au bilan (ministères, organismes budgétaires et fonds spéciaux) à l'exclusion des fonds de services en technologies de l'information. Ces derniers font l'objet d'une présentation séparée en ce qui concerne leurs dépenses en technologies de l'information.

6. Voir la décision 94-029 du 16 février 1994.

TABEAU 1

PROGRESSION DES DÉPENSES ENTRE 1990-1991 ET 1993-1994

| | 1990-1991 | 1991-1992 | 1992-1993 | 1993-1994 | 1990-1994 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de croissance des dépenses en technologies de l'information dans les ministères et les organismes budgétaires | 9,7 % | 3,5 % | 6,8 % | - 7,6 % | 2,2 % |
| Taux de croissance des dépenses de fonctionnement du gouvernement | 8,2 % | 5,3 % | 3,0 % | - 3,6 % | 4,5 % |
| Rapport: dépenses en technologies de l'information/dépenses de fonctionnement du gouvernement | 6,1 % | 6,0 % | 6,2 % | 5,9 % | |

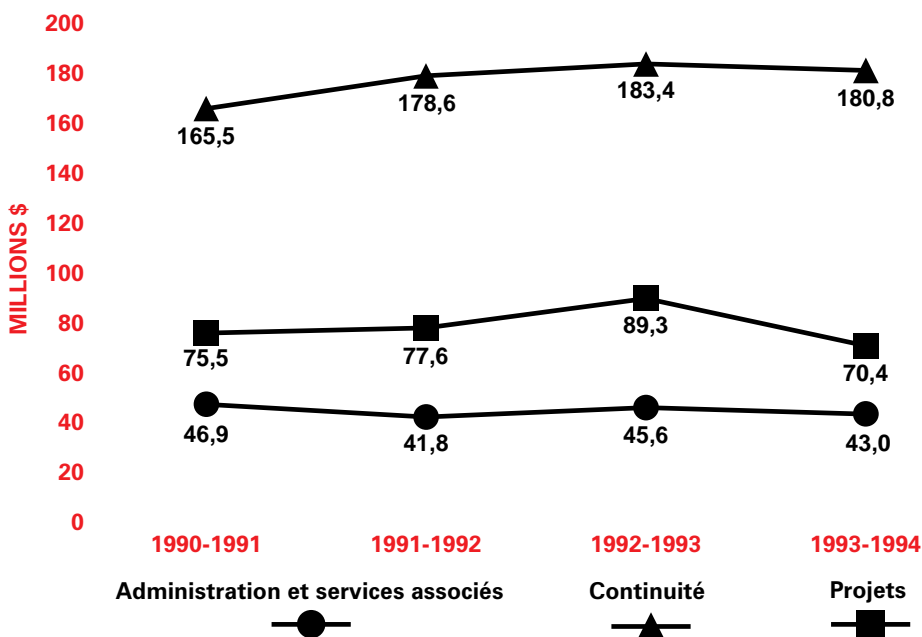
Source: *Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.*

En 1993-1994, le taux de décroissance des dépenses en technologies de l'information dans les ministères et les organismes budgétaires est plus de deux fois supérieur à celui des dépenses de fonctionnement du gouvernement⁷. L'importance des dépenses en technologies de l'information par rapport aux dépenses gouvernementales de fonc-

tionnement passe ainsi à 5,9% alors qu'elle s'était maintenue au-dessus de 6% entre 1990-1991 et 1992-1993. C'est dire qu'en 1993-1994, les ministères et les organismes budgétaires poursuivent la réalisation de projets dans un contexte de réduction importante des dépenses.

FIGURE 1

DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR CLASSE D'ACTIVITÉ, DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES, 1990 À 1994



Source: *Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.*

7. Les dépenses de fonctionnement sont tirées des *Comptes publics* et elles excluent le service de la dette.

L'achèvement et le report de projets influencent significativement l'évolution des dépenses en technologies de l'information

Comme le montre la figure 1, la réduction importante des dépenses en 1993-1994 (-24,2 M\$) se concentre principalement au niveau des projets : -18,9 M\$, soit une baisse de 21,2 % par rapport à 1992-1993. Cette baisse s'explique par l'achèvement ou le report de projets, en particulier le report d'acquisitions de biens et de services.

La majorité des ministères et des organismes connaissent une baisse de leurs dépenses associées aux projets. Cinq d'entre eux connaissent une baisse supérieure à un million de dollars. C'est le cas en particulier du ministère des Forêts (-4,1 M\$) qui avait dû, en 1992-1993, faire des dépenses importantes pour développer et implanter sa propre infrastructure de traitement et de télécommunications à la suite de son détachement du ministère de l'Énergie et des Ressources. C'est le cas, surtout, du ministère du Revenu (-14,9 M\$), principalement en raison de l'achèvement des travaux majeurs liés à l'implantation des systèmes de perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS). Trois des ministères et organismes connaissent par ailleurs une augmentation de leurs dépenses en projets supérieure à un million de dollars en raison de développements majeurs supportant leur mission; c'est le cas notamment du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (+3,1 M\$) et du Fonds des registres (+4,5 M\$).

Les dépenses de continuité connaissent elles aussi, en 1993-1994, une légère baisse (-2,7 M\$, soit -1,4 %) attribuable, entre autres, à la réduction des tarifs des serveurs gouvernementaux. Comme l'illustre un peu plus loin la figure 3, la proportion des dépenses affectées à la continuité n'en connaît pas moins une augmentation en 1993-1994, la baisse relative des dépenses dans cette classe d'activité étant significativement moins importante que celle affectant les projets.

Les dépenses exigées par les activités d'administration suivent la tendance observée dans les deux autres classes d'activité. Elles sont en baisse de 2,6 M\$, soit -5,7 % par rapport à l'année précédente.

Au cours de la période 1990-1994, les dépenses totales dans le domaine des technologies de l'information augmentent légèrement tandis que la répartition de ces dépenses par classe d'activité est relativement stable

Afin de situer dans une perspective plus large cette évolution particulière des dépenses en 1993-1994, il est intéressant de considérer la période 1990-1994 dans son ensemble⁸.

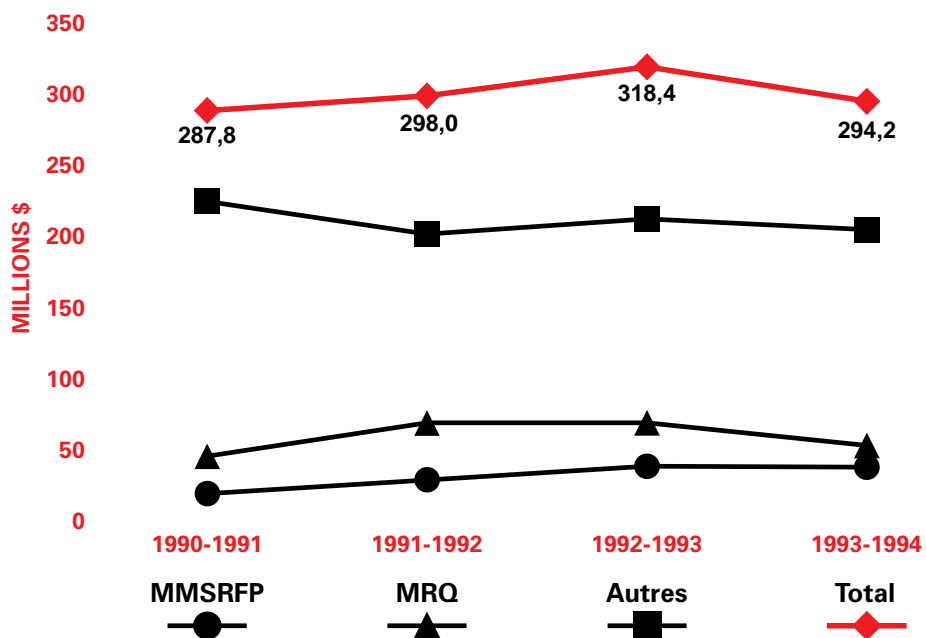
La figure 2 présente l'évolution des dépenses des ministères et des organismes budgétaires au cours de la période 1990-1994. L'examen des données ministérielles montre que deux ministères influencent significativement l'allure de la courbe des dépenses totales en technologies de l'information au cours de cette période : le ministère du Revenu (MRQ) et le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP). À partir de 1991-1992, les dépenses de ces deux ministères représentent en effet plus de 30 % du total des dépenses dans le domaine des technologies de l'information.

La figure 3 présente, en pourcentage, la répartition annuelle des dépenses par classe d'activité au cours de la période 1990-1994. Il apparaît que la part affectée aux projets, avec des dépenses de 70,4 M\$ en 1993-1994, diminue à 23,9 % de l'ensemble des dépenses pour l'exercice 1993-1994. Simultanément, la part affectée à la continuité, avec des dépenses de 180,8 M\$, atteint 61,4 % des dépenses au cours de l'exercice 1993-1994.

8. Au plan méthodologique, la cohérence de la série de données est assurée du fait de la stabilité des définitions des variables sur toute la période 1990-1994.

FIGURE 2

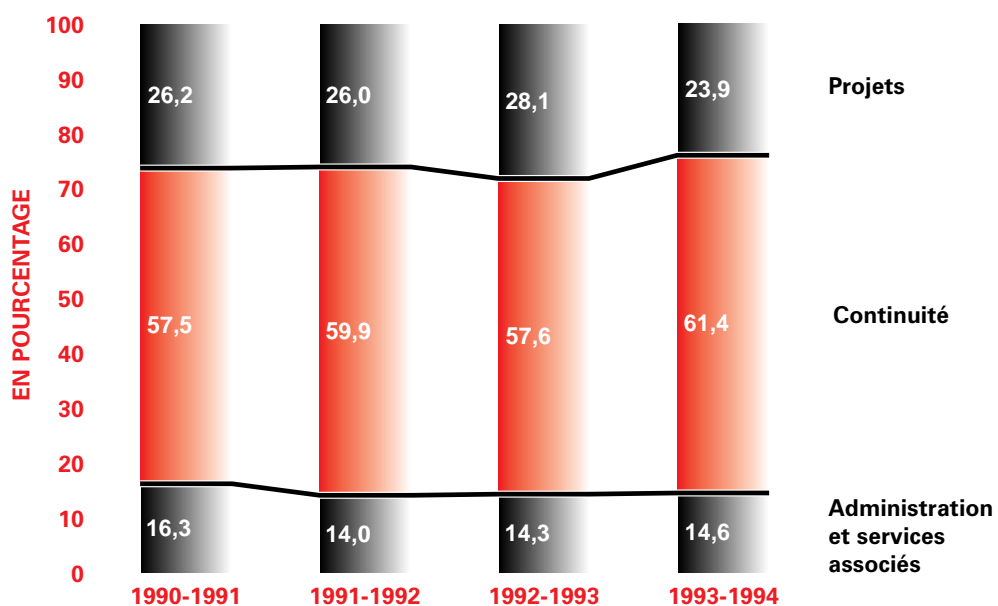
DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES, 1990 À 1994



Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

FIGURE 3

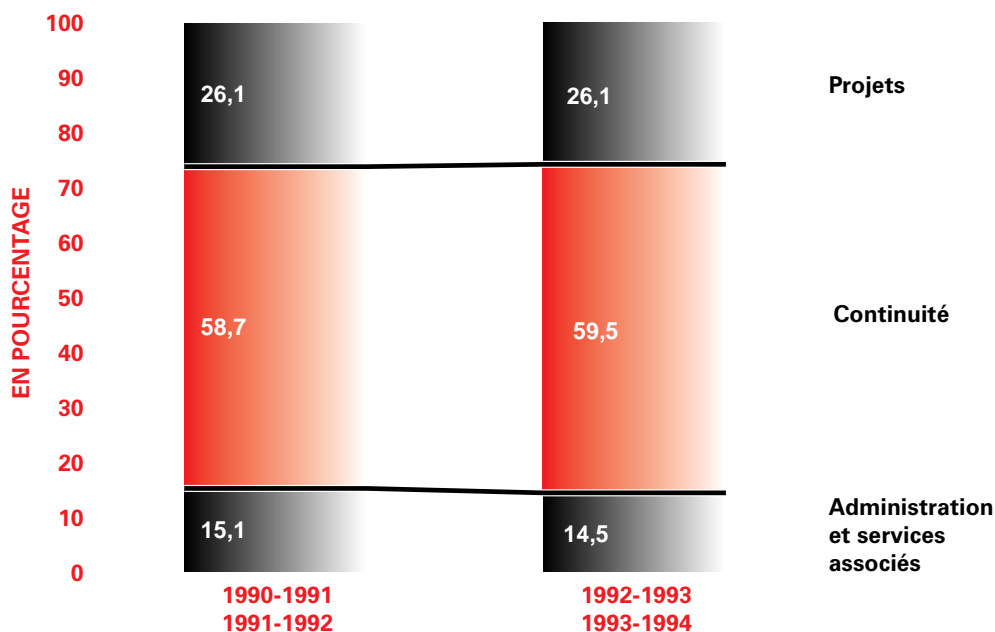
RÉPARTITION DES DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR CLASSE D'ACTIVITÉ, DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES, 1990 À 1994



Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

FIGURE 4

RÉPARTITION BIANNUELLE DES DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR CLASSE D'ACTIVITÉ, DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES, 1990-1992 ET 1992-1994



Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

Par ailleurs, s'il est vrai que les activités de continuité drainent une part très importante des ressources budgétaires allouées aux technologies de l'information, il faut considérer que la période 1990-1994 constitue une très courte série historique et que le report de projets affecte significativement les données annuelles. Ainsi, par exemple, le profil des dépenses biannuelles (1990-1991 et 1991-1992, 1992-1993 et 1993-1994) fait ressortir, comme le montre la figure 4, la relative stabilité des parts de dépenses affectées à chacune des classes d'activité.

2.1.2 LA RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR TYPE DE RESSOURCES

Au cours de la période 1990-1994, l'ensemble des dépenses en technologies de l'information connaît une légère hausse (+2,2%). L'augmentation

marquée des dépenses en personnel (+32,0%) est en effet en grande partie contrebalancée par une diminution importante de toutes les autres dépenses.

En 1993-1994, le report de certaines acquisitions et la baisse du prix des équipements entraînent une diminution importante des dépenses en matériel informatique

La diminution des dépenses est particulièrement forte en ce qui concerne le matériel informatique : -34,2% au cours de 1990-1994. La baisse du prix des équipements ainsi que la relative stabilité du parc en 1993-1994 en sont en grande partie responsables. En ce qui concerne plus particulièrement la plate-forme maxi-informatique, la baisse des coûts de location, à la suite de l'usage par le Fonds des approvisionnements et services (Service des équipements informatiques)⁹ d'une

9. Le Fonds des approvisionnements et services a intégré le Fonds renouvelable pour les équipements informatiques le 1^{er} avril 1992.

tarification dégressive¹⁰, ainsi que le report d'accroissement de puissance expliquent une baisse des dépenses d'environ 5 M\$ entre 1992-1993 et 1993-1994. Au cours de la même période, la réduction des dépenses en matériel informatique au ministère du Revenu (-9,3 M\$) influence significativement la réduction nette de ces dépenses dans l'ensemble des ministères et des organismes budgétaires (-17,5 M\$ entre 1992-1993 et 1993-1994).

Les dépenses rattachées aux services gouvernementaux connaissent elles aussi une réduction au cours de la période 1990-1994: -5,4% pour les services de télécommunications, -9,2% pour les services informatiques. La baisse du coût des services chez les serveurs gouvernementaux explique en grande partie cette évolution. Pour ce qui est des services de télécommunications, la réduction des coûts est due à des facteurs externes (diminution des tarifs interurbains), comme à des facteurs internes (usage croissant de liens numériques, gestion centralisée et achat regroupé des équipements de transmission de données). Pour ce qui est des services informatiques, la baisse des coûts, sous forme d'escomptes spéciaux touchant les services de traitement sur ordinateur central, a été rendue possible à la suite de la réduction de l'effectif du Fonds des services informatiques (FSI) et de la diminution du loyer de l'équipement informatique (tarification dégressive du Fonds des approvisionnements et services).

La réduction des dépenses en services contractuels chez d'autres fournisseurs que le FSI est de 7,3% (-3 M\$) au cours de 1990-1994; elle a été particulièrement importante (-13,4%) entre 1991-1992 et 1992-1993. La situation d'ensemble est grandement affectée par l'évolution des dépenses en services contractuels au ministère du Revenu et au ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Amorcée en 1992-1993, la réduction des dépenses en services contractuels au ministère du Revenu s'est en effet accélérée en 1993-1994 avec

l'achèvement des travaux rattachés au projet TVQ-TPS. Cette réduction des dépenses au ministère du Revenu en 1993-1994 a par ailleurs été entièrement contrebalancée par la progression du recours à des services contractuels dans les autres ministères et organismes, en particulier au ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, ainsi qu'au Fonds de la réforme du cadastre québécois et au Fonds des registres. Il n'en demeure pas moins que le recours à des services contractuels, donc à du personnel externe, est en baisse au cours de la période 1990-1994.

La figure 5 présente l'évolution des dépenses au cours de la période 1990-1994 par type de ressources¹¹. Les dépenses affectées aux ressources humaines¹² progressent de 40,3 M\$ (+31,4%) entre 1990-1991 et 1993-1994 alors que les dépenses affectées aux ressources technologiques et aux ressources contractuelles diminuent respectivement de 29,2 M\$ et de 3,3 M\$.

Au cours de 1990-1994, la part des dépenses en ressources humaines s'accroît significativement

C'est ainsi qu'au cours de la période 1990-1994, la part des dépenses en ressources humaines passe de 44,5% à 57,2% de l'ensemble des dépenses rattachées aux technologies de l'information. L'utilisation de plus en plus répandue des technologies de l'information ainsi que leur dissémination de plus en plus importante à l'intérieur des ministères et des organismes exigent davantage de ressources au chapitre du pilotage des systèmes et du support aux utilisateurs. La part des dépenses en ressources contractuelles diminue légèrement (-1,4%) au cours de la même période pour se situer à 13,5% en 1993-1994. La part des dépenses en ressources technologiques, quant à elle, passe de 36,8% à 26,1% entre 1990-1991 et 1993-1994. À l'intérieur des ressources technologiques, la part des dépenses en matériel informatique diminue de 8,5% au profit du logiciel (+4,1%) et des communications informatiques et écrites (+4,4%).

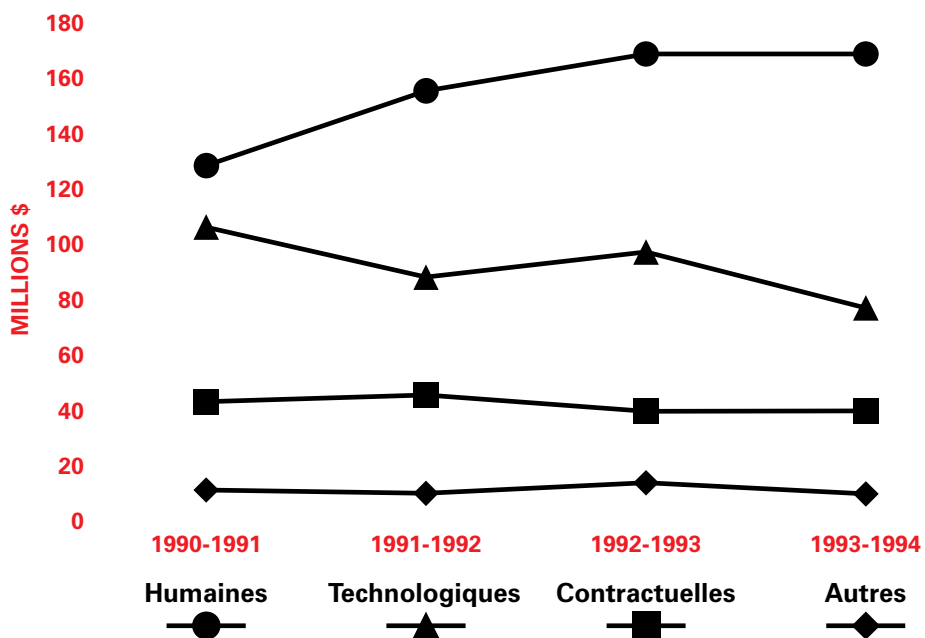
10. Coûts locatifs qui suivent la dépréciation des équipements sur le marché.

11. Voir le lexique pour une définition des types de ressources.

12. Les dépenses en ressources humaines comprennent les dépenses en personnel interne (régulier et occasionnel) ainsi que la partie des dépenses en services contractuels au FSI qui est affectée au personnel du FSI (53,4% en 1993-1994).

FIGURE 5

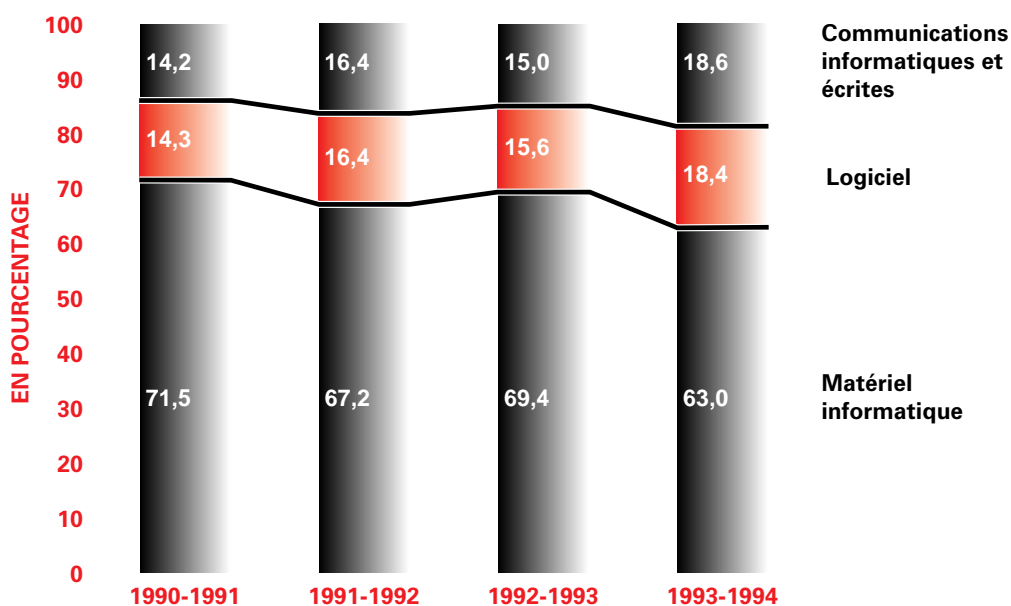
DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR TYPE DE RESSOURCES, DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES, 1990 À 1994



Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

FIGURE 6

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN RESSOURCES TECHNOLOGIQUES, DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES, 1990 À 1994



Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

2.1.3 LA SITUATION PARTICULIÈRE DES FONDS DE SERVICES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION¹³

Afin d'éviter un double comptage de certaines dépenses rattachées aux technologies de l'information, celles des fonds de services en technologies de l'information doivent être rapportées séparément de celles des ministères, des organismes budgétaires et des autres fonds. Ces derniers font en effet partie des clients à qui les fonds de services en technologies de l'information facturent des services contractuels.

Les données globales sur les dépenses dans les fonds de services en technologies de l'information pour la période 1990-1994 sont présentées aux tableaux 1A et 2A de l'annexe 3. Ces dépenses connaissent une baisse significative (-42,7 %) au cours de la période 1990-1994 pour se situer à 24,3 millions de dollars en 1993-1994. Notamment, la diminution des achats d'équipements neufs de grande puissance en 1992-1993 et 1993-1994 par le Service des équipements informatiques du Fonds des approvisionnements et services a conduit à réduire la dépense d'amortissement de ce fonds.

Pour ce qui est de la répartition des dépenses par type de ressources, la situation dans les fonds de services est très polarisée. À l'exclusion du Fonds des services de télécommunications qui y affecte plus de 30 % de ses dépenses en technologies de l'information, les fonds de services en technologies de l'information ont peu recours aux ressources contractuelles. Le Fonds des services de télécommunications est simultanément le seul à présenter des activités de développement importantes. Dans les autres fonds de services, plus de 80 % des dépenses en technologies de l'information se rapportent à des activités de continuité.

2.1.4 LA PROGRESSION DE L'EFFECTIF AFFECTÉ AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS

Au cours de la période 1990-1994, la proportion de l'effectif affecté aux technologies de l'information passe de 5,6 % à 6,8 % de l'effectif gouvernemental

Après une progression importante entre 1990-1991 et 1992-1993, l'effectif affecté aux technologies de l'information connaît une légère baisse (-2,7 %) en 1993-1994 pour atteindre 4 121 équivalents temps complet (ETC). Comme l'illustrent la figure 7 et le tableau 2, la tendance entre 1990-1991 et 1993-1994 demeure à la hausse (+627 ETC) pour ce qui est de l'effectif affecté aux technologies de l'information dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds ayant participé au bilan gouvernemental¹⁴, tandis qu'elle est à la baisse (-1 470 ETC) pour ce qui est de l'effectif total dans l'ensemble des ministères, des organismes budgétaires et des fonds¹⁵. Ces deux tendances inverses amènent un accroissement accéléré de la part relative du personnel affecté aux technologies de l'information dans l'ensemble du personnel gouvernemental.

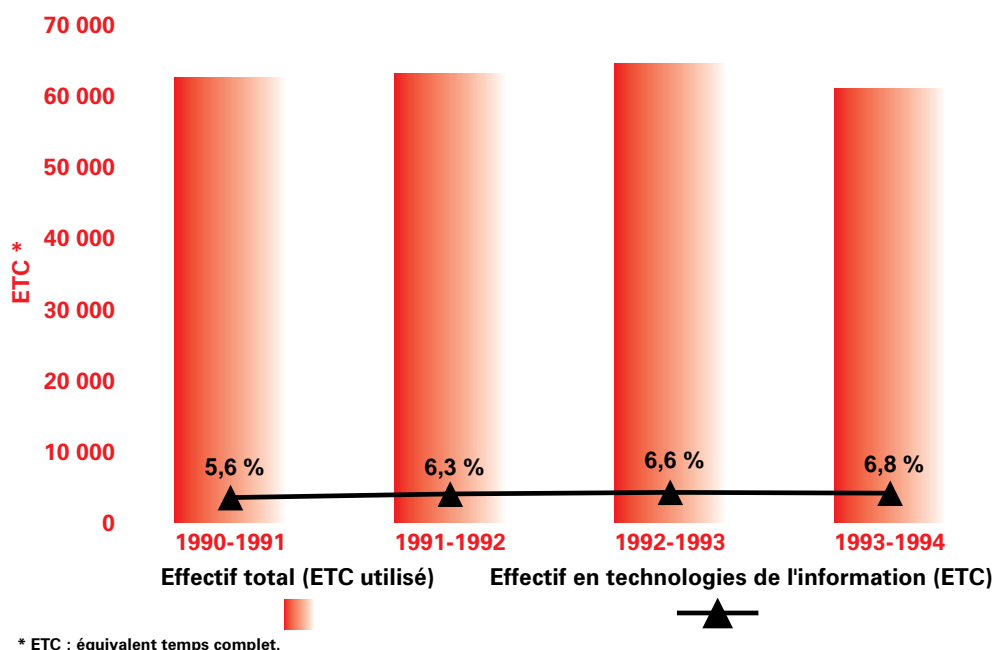
13. L'appellation « fonds de services en technologies de l'information » regroupe le Fonds des services de télécommunications, le Fonds des services informatiques et le Fonds des approvisionnements et services : Service d'entretien des équipements bureautiques, Service des équipements informatiques.

14. Pour une liste des ministères, des organismes budgétaires et des fonds spéciaux ayant participé au bilan des technologies de l'information pour 1992-1993/1993-1994, voir l'annexe 2.

15. Les données sur l'effectif total dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds spéciaux ont été tirées du document de l'Office des ressources humaines, *Portrait statistique des effectifs régulier et occasionnel de la fonction publique du Québec, 1993-1994*.

FIGURE 7

**EFFECTIF DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET DES FONDS,
1990 À 1994**



Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le tableau 2 présente la progression de l'effectif affecté aux technologies de l'information dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds. Ce portrait d'ensemble résulte, par ailleurs, de la combinaison de tendances ministérielles fort

diversifiées. En effet, au cours de la période 1990-1994, il y a parmi les ministères et organismes autant de mouvements à la hausse de l'effectif affecté aux technologies de l'information que de mouvements à la baisse.

TABLEAU 2

**ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES DÉPENSES
RATTACHÉES À CE PERSONNEL, DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES
ET LES FONDS, 1990-1991 À 1993-1994**

| | 1990-1991 | 1991-1992 | 1992-1993 | 1993-1994 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses en personnel (000\$) | 129 596,9 | 154 099,8 | 167 684,0 | 168 759,3 |
| Taux de croissance annuel (%) | | 18,9 | 8,8 | 0,6 |
| Effectif en technologies de l'information (ETC) | 3 494,6 | 3 994,6 | 4 234,4 | 4 121,3 |
| Taux de croissance annuel (%) | | 14,3 | 6,0 | - 2,7 |
| Dépenses en personnel/Effectif en technologies de l'information (000\$/ETC) | 37,1 | 38,6 | 39,6 | 40,9 |

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

Au cours de 1990-1994, le bassin des emplois en technologies de l'information connaît une valorisation significative

Par ailleurs, comme le montre le tableau 2, la progression de l'effectif affecté aux technologies de l'information est plus lente que celle des dépenses rattachées à ce personnel au cours de la période 1990-1994. La mise en relation de ces deux ensembles de données révèle ainsi un accroissement annuel moyen de 3,3% du coût en salaire d'un ETC en technologies de l'information au cours de la période 1990-1994. Cet accroissement s'explique par une modification à la hausse du niveau moyen de qualification du personnel affecté aux technologies de l'information. En effet, des données sur l'évolution de l'effectif dans les ministères¹⁶ révèlent que, pour ce qui est des corps d'emploi relatifs aux technologies de l'information, les moins qualifiés (opérateurs et auxiliaires en informatique) sont davantage affectés par des baisses d'effectif que les plus qualifiés (techniciens en informatique et analystes). Ceci conduit inévitablement à une concentration des corps d'emploi plus qualifiés dans l'ensemble du personnel affecté aux technologies de l'information et donc à une augmentation du salaire moyen par ETC.

La période 1990-1994 est marquée par une réduction du recours à des ressources externes

En terminant, il est important de situer l'évolution de la capacité de production dans les ministères et les organismes budgétaires par rapport au recours à des ressources humaines externes. Au cours de la période 1990-1994, la croissance de l'effectif affecté aux technologies de l'information à l'intérieur des ministères et des organismes budgétaires combinée à la diminution des contrats de services auprès de fournisseurs privés, notamment en raison de l'achèvement des projets au ministère du Revenu, indique que le recours à du personnel externe diminue au profit du recours à du personnel interne. Ainsi, entre

1991-1992 et 1993-1994, les dépenses rattachées au personnel externe¹⁷ diminuent de 15,2% pendant que les dépenses rattachées au personnel interne augmentent de 10,3%. La période 1991-1994 est donc marquée par un accroissement du recours au personnel interne. Elle est également marquée, comme il est dit à la section 2.1.1, par une réduction des dépenses en projets. Dans les ministères où la part de ces dépenses demeure importante, la tendance est de recourir à du personnel externe pour la réalisation des projets, et d'affecter le personnel interne aux activités récurrentes, notamment à l'entretien et au support à l'utilisation des technologies de l'information.

2.1.5 L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS

En 1993-1994, les dépenses en ressources technologiques représentent 26,1% des dépenses totales rattachées aux technologies de l'information dans les ministères et les organismes budgétaires. Dans six ministères ou organismes, la part des dépenses en ressources technologiques dépasse 35% et, dans trois d'entre eux, elle est supérieure à la part des dépenses en ressources humaines.

Le tableau 3 présente la composition du parc informatique dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds entre mars 1991 et mars 1994. En ce qui concerne plus particulièrement les micro-ordinateurs, il est important de remarquer que les données présentées reflètent l'accroissement de leur nombre dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds, et non pas le rythme d'acquisition de ces appareils¹⁸.

16. Conseil du trésor, Secrétariat associé aux politiques de personnel, «Banque de données sur le personnel de la fonction publique».

17. Ces dépenses ont été estimées comme étant celles encourues pour des services contractuels autres que de traitement.

18. Le nombre de micro-ordinateurs achetés est supérieur au chiffre de leur accroissement annuel en raison des remplacements qui sont effectués.

TABLEAU 3

COMPOSITION DU PARC INFORMATIQUE, DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE, 1991 À 1994

| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de maxi-ordinateurs | 8 | 8 | 8 | 8 |
| Puissance de traitement (MIPS) | 414,3 | 522,8 | 609,8 | 609,8 |
| Capacité de stockage (giga-octets) | 1 107,5 | 1 282,2 | 1 395,0 | 1 492,6 |
| Nombre de mini-ordinateurs | 156 | 153 | 177 | 188 |
| Nombre de micro-ordinateurs (incluant les serveurs) | 16 666 | 20 236 | 24 256 | 25 384 |

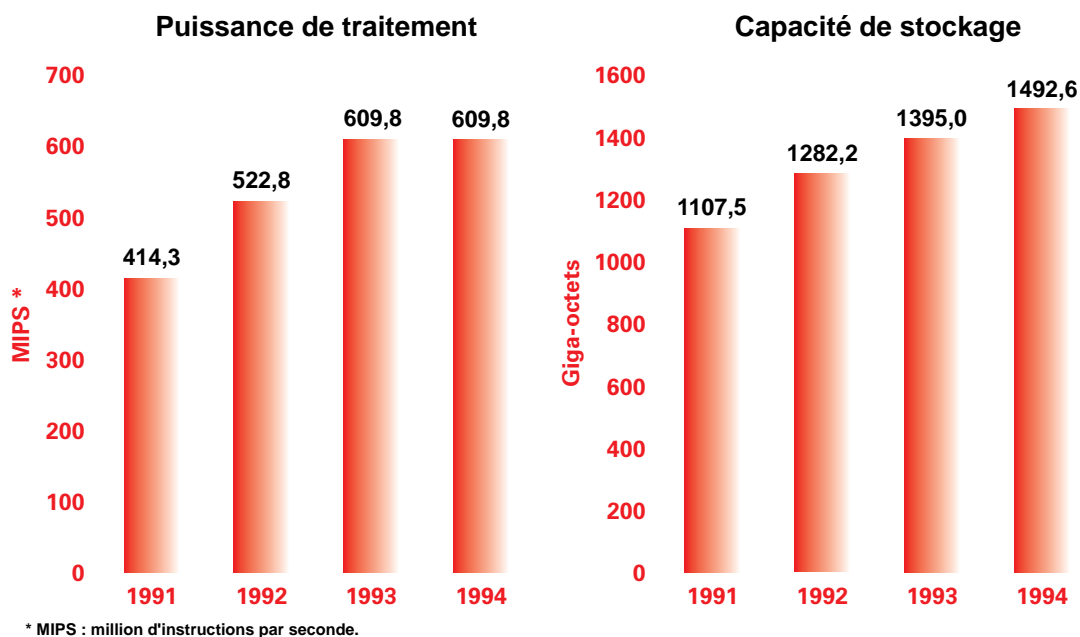
Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

Dans les centres de traitement, comme l'illustre la figure 8, la puissance des ordinateurs centraux ainsi que leur capacité de stockage sont en progression. La puissance de traitement connaît une augmentation importante entre 1991 et 1993 (+47,2%) pour se situer à 609,8 millions

d'instructions par seconde (MIPS) en mars 1993. En 1993-1994, l'accroissement de puissance prévu a été reporté à l'exercice financier suivant. La capacité de stockage s'accroît à un rythme plus lent : +34,8% entre 1991 et 1994 et s'établit à 1 492,6 giga-octets en mars 1994.

FIGURE 8

ÉVOLUTION DE LA PLATE-FORME MAXI-INFORMATIQUE, DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, 1991 À 1994



Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

C'est principalement au plan de la mini-informatique et, encore plus au plan de la micro-informatique, que l'environnement technologique se transforme

La mini-informatique connaît une importance grandissante dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds. Le nombre de mini-ordinateurs passe à 188 en mars 1994, soit une augmentation de 20,5 % depuis mars 1991. La capacité de stockage sur mini-ordinateurs poursuit sa croissance rapide : +336,1 % entre 1991 et 1994 et elle atteint 267,3 giga-octets en mars 1994.

L'environnement technologique des ministères, des organismes budgétaires et des fonds continue également de se transformer au plan de la micro-informatique. Le nombre de postes de travail informatisés¹⁹ s'accroît chaque année pour

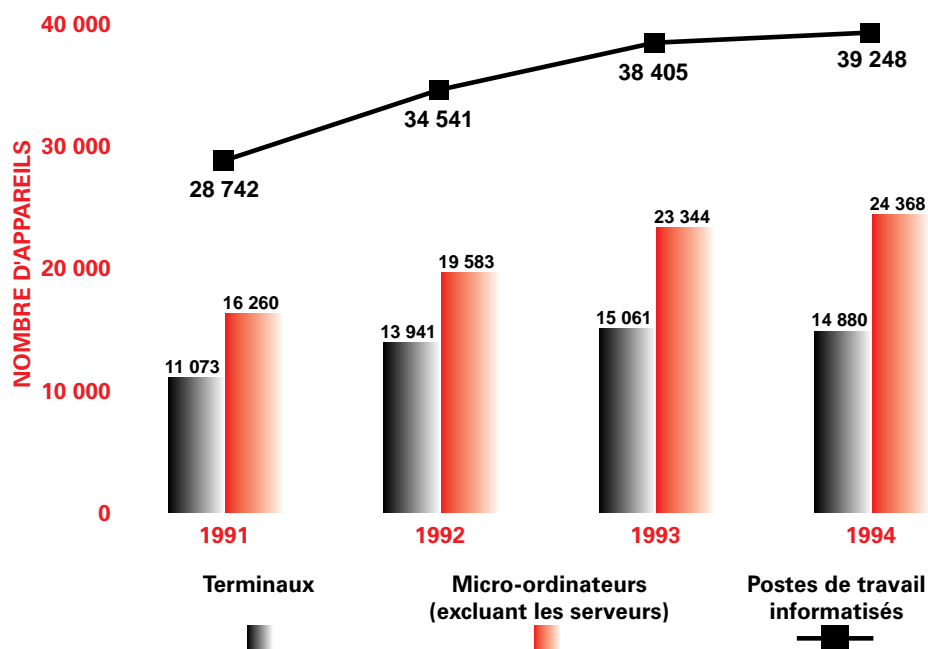
atteindre 39 248 en mars 1994, ce qui représente une augmentation de +36,6% depuis mars 1991. Il est intéressant de signaler que quatre ministères²⁰ détiennent alors, à eux seuls, plus de 45 % des postes de travail informatisés des ministères et des organismes budgétaires.

Au cours de 1990-1994, la présence des micro-ordinateurs s'accroît significativement

Comme l'illustre la figure 9, les micro-ordinateurs connaissent une croissance continue et importante (+49,9%) entre mars 1991 et mars 1994. Ils sont au nombre de 24 368 en mars 1994, sans compter les 1 016 micro-ordinateurs utilisés comme serveurs de réseaux ou de services spécialisés. Les terminaux, quant à eux, ont tendance à plafonner à partir de mars 1993 après avoir connu une augmentation importante entre mars 1991 et mars 1992, à la suite de leur entrée

FIGURE 9

POSTES DE TRAVAIL INFORMATISÉS*, DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, 1991 À 1994



* Pour 1991 et 1992, le nombre total de postes de travail informatisés inclut les appareils de traitement de texte.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

19. L'appellation « postes de travail informatisés » désigne l'ensemble des terminaux et des micro-ordinateurs à l'exclusion des serveurs.

20. Il s'agit des ministères suivants : Revenu, Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle, Justice, Transports.

dans le réseau de Travail-Québec. Ils sont au nombre de 14 880 en mars 1994, ce qui représente 37,9% des postes de travail informatisés. L'importance des terminaux dans l'environnement technologique se maintient donc à peu près au même niveau entre mars 1991 et mars 1994 puisqu'ils représentaient 38,5% des postes de travail informatisés en mars 1991. L'importance relative des micro-ordinateurs s'accroît, quant à elle, de 5,5% entre mars 1991 et mars 1994, ce qui s'explique, en grande partie, par le déplacement de la part occupée par les appareils de traitement de texte au début de la période.

En mars 1994, le nombre de micro-ordinateurs en réseau dépasse le nombre de postes autonomes

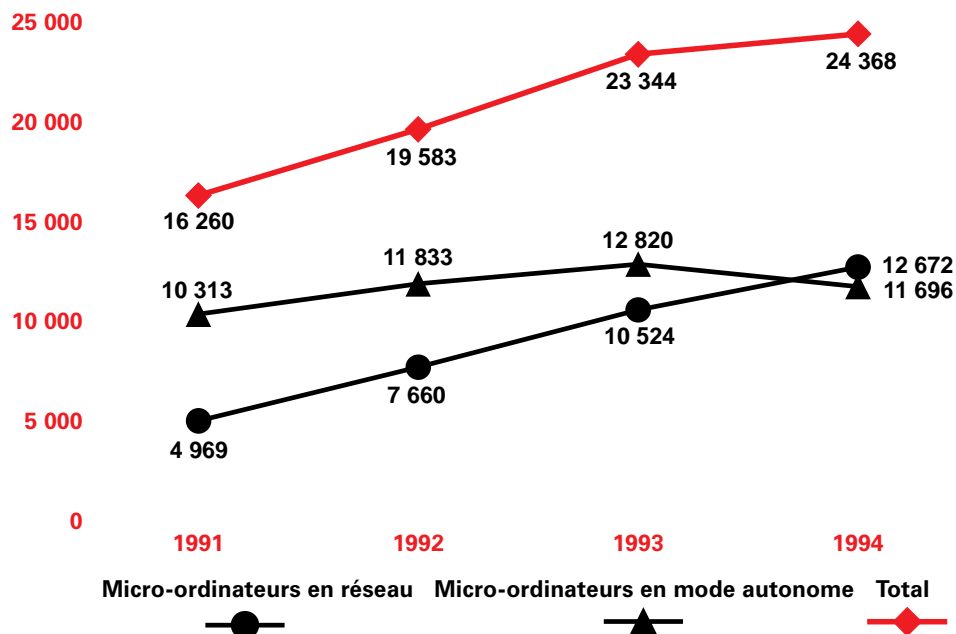
Comme le montre la figure 10, la croissance du nombre de micro-ordinateurs ralentit en 1993-1994 alors que la progression des micro-ordinateurs en réseau connaît une croissance constante entre mars 1991 et mars 1994. La part de

ces derniers parmi les micro-ordinateurs passe ainsi de 30,6% en mars 1991 à 52,0% en mars 1994. Pour ce qui est de la part des micro-ordinateurs en réseau parmi les postes de travail informatisés, elle passe de 17,3% en mars 1991 à 32,3% en mars 1994.

Le parc des micro-ordinateurs des ministères, des organismes budgétaires et des fonds est en grande partie constitué de technologies compatibles à MS-DOS. En mars 1994, 14 969 micro-ordinateurs sont de la famille des 386, soit 59,0% du parc, alors que 8 612 sont des 286, soit 33,9% du parc. Le parc des micro-ordinateurs se caractérise donc par une certaine désuétude.

FIGURE 10

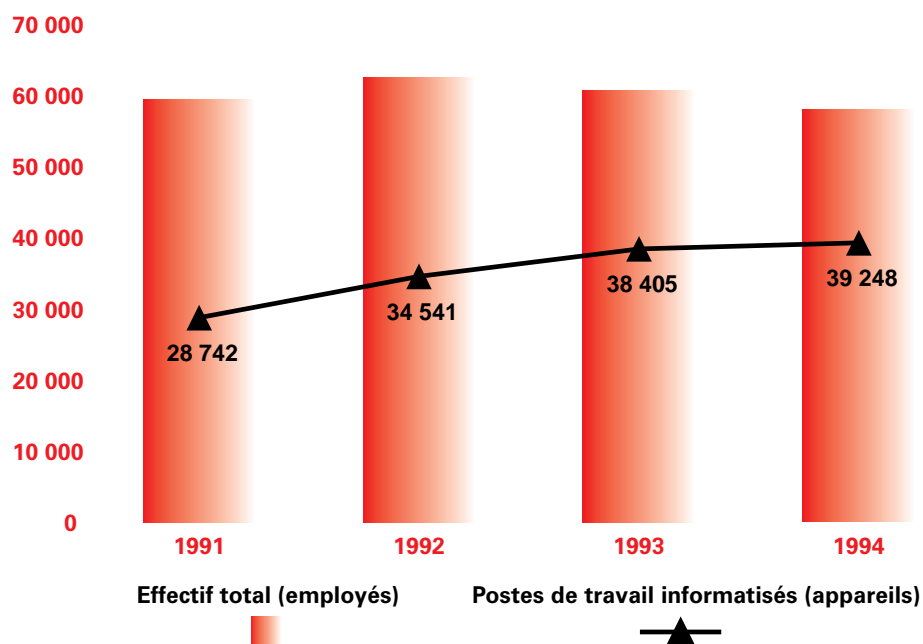
UTILISATION DES MICRO-ORDINATEURS, DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, 1991 À 1994



Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

FIGURE 11

POSTES DE TRAVAIL INFORMATISÉS CHEZ LE PERSONNEL DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET DES FONDS, 1991 À 1994



Source: Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

En mars 1994, 68 % du personnel est doté d'un poste de travail informatisé

La progression de l'informatisation dans les ministères, les organismes budgétaires et les fonds peut être saisie à partir de différents indicateurs. Le pourcentage de l'effectif total qui est doté d'un poste de travail informatisé est un de ces indicateurs ; il peut être estimé à partir du ratio suivant : nombre total de postes de travail informatisés/nombre total d'employés. Ce ratio était de 48 % en mars 1991, il est passé à 68 % en mars 1994. Il est certain que l'accroissement de performance du micro-ordinateur, allié à la réduction de son coût d'acquisition, favorise la tendance vers un ratio de 100 %. Par ailleurs, la réduction de l'effectif gouvernemental à partir de 1992-1993 accélère cette tendance.

Les portraits ministériels quant à la progression de l'informatisation présentent une certaine diversité. En mars 1994, plus de 75 % du personnel est doté d'un poste informatisé dans la

majorité des ministères et des organismes budgétaires (22 sur 41). Simultanément, il y a encore six ministères ou organismes dans lesquels moins de 50 % du personnel est doté d'un poste informatisé. La situation dans les fonds de services en technologies de l'information est davantage polarisée. Au Service d'entretien des équipements bureautiques du Fonds des approvisionnements et services, 12 % du personnel est doté d'un poste informatisé alors que, partout ailleurs dans les fonds de services, 100 % du personnel l'est.

2.2 RÉALISATIONS

Des activités qui ont marqué la période 1992-1994

Dans un contexte de limitation des dépenses d'investissement aux seuls projets nécessaires ou rentables, les réalisations de la période 1992-1994 ont néanmoins permis de moderniser les

processus et les modes d'intervention de l'administration publique.

2.2.1 DES PROJETS MAJEURS DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES

Parmi les projets achevés au cours de la période 1992-1994, certains se sont démarqués de façon particulière, que ce soit par leur caractère novateur, leur envergure ou leur impact. Certains projets ont consisté à automatiser, grâce aux nouvelles possibilités technologiques, des activités jusque-là peu ou pas informatisées. D'autres projets ont permis de concrétiser l'implantation de changements législatifs ou administratifs qui auraient été, sans le concours des technologies de l'information, impossibles ou exorbitants en termes de coûts. Plusieurs projets ont introduit de nouvelles façons de faire; certaines optimisant des processus existants et générant ainsi des bénéfices financiers directement récupérables, d'autres élargissant, par le recours aux nouvelles technologies, l'éventail des services offerts. Des projets, enfin, ont permis de mettre en place des infrastructures technologiques assurant une intégration des services de plusieurs ministères et organismes.

Au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, un changement législatif majeur visant un plus grand contrôle de la qualité des aliments a pu être mis en œuvre sans coûts excessifs avec l'apport des technologies de l'information. L'introduction d'une nouvelle façon de procéder à l'émission des permis et l'intégration des activités d'inspection des aliments a permis à la fois d'assurer un meilleur service à la clientèle et d'en réduire le coût.

Au bureau de l'Inspecteur général des institutions financières, les technologies de l'information ont permis de concrétiser un changement législatif relatif à la gestion des raisons sociales et d'assurer une diffusion élargie des données sur les entreprises à partir du centre d'information sur le registre des entreprises du Québec (CIDREQ).

À la Société de financement agricole, l'intégration de toutes les lois relatives au financement agricole dans un système de gestion financière résidant sur mini-ordinateur, relié à des micro-ordinateurs dans une approche client-serveur, a permis à l'organisation d'avoir une vision globale de son portefeuille de prêts. Ce système est un outil de choix pour effectuer un meilleur suivi des prêts consentis. Il s'avère également fiable et efficace pour gérer les différentes formes d'aide fournies par la Société, ce qui contribue à l'amélioration du service à la clientèle.

Au ministère du Revenu, la période 1992-1994 a été marquée par la fin de l'implantation d'un complexe systémique permettant de prendre en charge la perception de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et d'harmoniser avec cette dernière la nouvelle taxe de vente du Québec (TVQ). Plusieurs autres réalisations doivent également être signalées. Ainsi, le système intégré d'aide à la vérification des taxes TVQ et TPS opérant sur micro-ordinateur a permis la décentralisation de certaines étapes de vérification. En réalisant sur place l'émission de l'avis de cotisation pour la TPS de même qu'un projet d'avis pour la TVQ, les vérificateurs peuvent désormais faire bénéficier les entreprises d'un service plus rapide et d'une information plus exacte. Par ailleurs, en ce qui concerne les opérations rattachées à la cotisation des particuliers, la mécanisation des activités reliées à la délinquance fiscale a permis, avec l'automatisation de procédures manuelles, des gains de productivité dans la réalisation d'une activité jusque-là complexe et coûteuse, tout en assurant l'équité envers les contribuables qui respectent la loi. De même, l'intégration au système de cotisation existant des fonctions permettant le traitement informatisé des déclarations originales et amendées a amélioré le service à la clientèle du fait d'avis plus exacts et produits plus rapidement. Enfin, la normalisation des adresses en regard des nouvelles exigences du programme d'exactitude de la Société canadienne des postes (SCP) est une autre réalisation qui a contribué à accroître l'efficacité des opérations du ministère du Revenu. Ce projet a permis au Ministère de conserver les rabais postaux consentis par la SCP pour les envois massifs.

À la Sûreté du Québec, les progrès technologiques ont eu un impact important sur l'administration de la justice par un apport particulièrement bénéfique à l'efficacité des opérations policières (augmentation du taux de résolution des crimes, réduction des coûts administratifs). La banque informatisée de photos signalétiques tout comme celle des empreintes digitales permettent dorénavant des recherches informatisées ainsi que l'échange électronique de documents entre différents corps policiers (provinciaux, municipaux, étrangers).

Au bureau du Contrôleur des finances (BCF) du ministère des Finances, la mise sur pied d'un centre d'information a rendu possible à la clientèle du BCF, c'est-à-dire aux ministères et aux organismes budgétaires, une exploitation autonome des données du système de gestion budgétaire et comptable (SYGBEC).

Deux fonds spéciaux participent au bilan pour la première fois au cours de la période 1992-1994. Le Fonds de la réforme du cadastre québécois du ministère des Ressources naturelles est responsable de la mise à jour régulière des plans cadastraux. Il est également le maître d'œuvre de la réforme cadastrale de tout le territoire québécois. Ce projet, s'échelonnant sur 14 ans, permettra de constituer sur support informatique une image complète du morcellement foncier privé au Québec. En 1992-1993, le Fonds a attribué un important contrat d'intégration de biens et services²¹, d'une durée de cinq ans débutant en janvier 1993, et visant la mise en place et l'exploitation des systèmes d'information et de l'infrastructure technologique supportant la réforme cadastrale. Ce projet se signale d'abord par son envergure et son caractère novateur. Il comporte des fonctions géomatiques complexes appliquées à un volume imposant de données (environ 4 millions de lots). De plus, il est encadré par une mesure législative donnant préséance à la version électronique des documents sur la version papier. Enfin, ce projet se signale par le fait qu'il constitue, pour les ministères et les organismes budgétaires, l'une des premières expériences de recours au secteur privé dans un

contexte de contrats intégrés de biens et services professionnels.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la constitution du Fonds des registres du ministère de la Justice a été adoptée en juin 1991 par l'Assemblée nationale. Destiné à gérer les revenus et les dépenses de la Direction générale de l'enregistrement, ce Fonds a été mis en place le 1^{er} janvier 1992. Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme du Code civil du Québec, le 1^{er} janvier 1994, a modifié en profondeur la mission d'enregistrement du Fonds. De fait, il y a eu la création du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), la réforme du Registre foncier ainsi que la création du Registre de l'état civil. Plusieurs projets rattachés à la vocation du Fonds ont donc été lancés au cours de 1992-1994. Pour assumer son mandat efficacement, le Fonds a procédé à la mise en place d'un système comptable informatisé de gestion des revenus et dépenses à travers ses 76 points de service, procédant ainsi à l'ajustement de ses mécanismes de gestion comptable. Par ailleurs, la matérialisation dans le Registre de l'état civil d'un changement législatif majeur a eu un impact important sur les citoyens comme sur l'organisation du travail rattachée à la tenue de registres civils. La mise en place d'un registre informatisé unique exige de rassembler et d'intégrer l'information relative aux événements civils (naissance, mariage, divorce, décès) auparavant dispersée sur le territoire québécois dans des registres manuscrits. Il importe de signaler que ce registre électronique national présente, de par la loi, un caractère d'authenticité au même titre que les documents manuscrits originaux. Un autre projet a permis au Service du RDPRM d'implanter un nouveau registre informatisé regroupant l'ensemble des droits mobiliers ayant effet au Québec ainsi que certains droits personnels spécifiés par la loi. Au cours de l'exercice 1995-1996, débutera le développement des fonctions permettant la décentralisation chez la clientèle d'une partie des activités reliées à la consultation et à l'inscription au RDPRM.

21. Contrat de biens et de services intégrés avec une firme privée tant pour l'aspect systémique que technologique.

La période 1992-1994 est aussi marquée par le lancement d'un projet d'envergure à la Sûreté du Québec. Le projet de réseau intégré de télécommunications policières (RITP) permettra d'introduire, par le biais d'une infrastructure de radio-communications rénovée et de fonctionnalités telles que la cryptophonie et les répéteurs véhiculaires, une façon tout à fait nouvelle de gérer les communications policières qui en accroîtra l'efficacité, la sécurité et la confidentialité. Ce projet se signale par la mise en place d'une gestion informatisée et surtout intégrée des communications radio, des appels téléphoniques en provenance des citoyens et des données sur les patrouilleurs et les véhicules couvrant les événements. L'implantation complète de ce projet est prévue pour mai 1996.

2.2.2 DES ACTIONS HORIZONTALES

Directive concernant la sécurité de l'information électronique

Le 20 avril 1993, la directive du Conseil du trésor concernant la sécurité de l'information électronique entrainée en vigueur: c'était un changement important par rapport à la norme qui avait eu cours jusque-là (NIGQ02). Désormais, la sécurité de l'information n'est plus l'apanage des seuls informaticiens et il est reconnu qu'une gestion rigoureuse de la sécurité est la meilleure garantie d'une protection effective. C'est pourquoi la directive d'avril 1993 porte essentiellement sur cette gestion. En bref, elle pose trois exigences aux ministères et aux organismes: d'abord établir un objectif clair de réduction des risques, ensuite indiquer les moyens de l'atteindre et, enfin préciser qui est responsable de l'atteinte de cet objectif.

Ce sont les besoins particuliers du ministère ou de l'organisme qui dictent quels risques doivent être réduits²². Il faut donc faire des choix, fixer un objectif de sécurité. Une fois cet objectif arrêté, il

faut évaluer la situation, identifier les faiblesses des mesures en place et établir les améliorations commandées par l'objectif. Tous ces choix constituent l'orientation de sécurité. À partir de cette orientation, il faut définir de manière détaillée les mesures à mettre en place, c'est-à-dire établir le plan opérationnel de sécurité (POS), lequel couvre une période de trois ans. Tout moyen technique de sécurité demeure par ailleurs un instrument entre les mains d'une personne qui, elle, exerce la protection qui s'impose. C'est dire que le facteur humain est déterminant pour atteindre une sécurité effective. Tout un chapitre de la directive sur la sécurité est donc consacré aux responsabilités des acteurs principaux.

Comme le ministère ou l'organisme est le premier responsable de la sécurité de l'actif informationnel qu'il détient, il doit définir l'orientation et, également, voir à la mise en place (installation) ainsi qu'à la mise en œuvre (utilisation) des moyens de sécurité. Plus particulièrement, le sous-ministre doit s'assurer qu'un responsable²³ est désigné pour chacun des éléments de l'actif informationnel. Il doit aussi désigner le titulaire de la fonction de soutien à la gestion de la sécurité (RSGS), lequel est chargé de conseiller la direction, de sensibiliser le personnel et de coordonner les activités de sécurité.

Bref, malgré quelques exigences précises, la directive sur la sécurité fournit des balises générales pour la mise en place d'une sécurité sur mesure et il appartient à chaque ministère ou organisme de l'adapter à ses particularités et à ses enjeux.

À la fin de l'exercice 1993-1994, plusieurs ministères et organismes sont engagés, à des degrés divers, dans la mise en œuvre de la directive concernant la sécurité de l'information électronique. Par ailleurs, il faut savoir que cette directive n'est qu'une première étape vers la sécurité de toute information, sans égard au support sur lequel elle repose.

22. Tous les risques n'ont pas la même importance et il serait probablement déraisonnable de vouloir tout protéger contre tous les risques.

23. Il s'agit généralement du détenteur de l'élément d'actif informationnel.

Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information

La politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information a été adoptée en décembre 1992 et l'exercice 1992-1993 a été considéré comme l'an « 1 » de son application même si les activités ont réellement débuté au cours de l'exercice suivant, soit 1993-1994.

L'Office de la langue française a consacré l'année 1993 à produire certains guides, entre autres, le guide méthodologique de préparation d'un plan de francisation. Pendant ce temps, le ministère des Communications entreprenait la réalisation des outils de francisation FRANCIS²⁴, dans des versions pour micro et mini-ordinateur. En 1994, l'Office de la langue française et le Secrétariat du Conseil du trésor ont entrepris plusieurs séances d'information sur la politique de francisation, notamment pour diffuser le guide méthodologique et les outils FRANCIS. Des représentants d'environ quatre-vingts ministères et organismes ont assisté à ces séances. Par la suite, des rencontres individuelles sur les multiples possibilités d'utilisation des outils FRANCIS ont eu lieu avec certains ministères ou organismes plus avancés en matière de francisation.

Afin d'améliorer la francisation des postes de travail du personnel du gouvernement, une banque d'information sur les versions françaises des logiciels les plus répandus dans l'Administration a été constituée. Une série de noms de logiciels et de catégories de logiciels s'y retrouve avec des listes de noms de producteurs et de distributeurs. C'est une banque unique qui permet de vérifier l'existence de versions françaises pour les logiciels installés dans les organisations, de manière à inciter ces dernières à travailler avec les versions françaises des logiciels.

Promotion du français dans les technologies de l'information

Pendant une dizaine d'années, le ministère des Communications a joué un rôle prépondérant en matière de promotion et d'utilisation du français dans les technologies de l'information ainsi qu'en matière de développement de normes internationales. À la suite de l'abolition de ce ministère, la contribution québécoise à ces dossiers stratégiques s'est poursuivie à partir du Secrétariat du Conseil du trésor. Un représentant de cet organisme siège, entre autres, à l'ISO (organisation internationale de normalisation) et à GUIDE SHARE EUROPE (GSE)²⁵.

Le Québec apporte une contribution importante à la réalisation de normes sur les interfaces personne-machine. Il est aussi très actif dans le dossier de modélisation sur l'internationalisation des applications²⁶ et dans la révision des normes sur les langages de programmation visant à faciliter la localisation des logiciels. Dans le domaine des industries de la langue, le Québec joue aussi un rôle d'importance à l'intérieur de la francophonie par sa participation à plusieurs groupes de concertation : Observatoire du traitement avancé du français, Observatoire québécois des industries de la langue, Réseau international des Observatoires francophones des industries de la langue. L'objectif poursuivi par les pays francophones est d'adopter une approche coordonnée en matière d'élaboration, d'adoption et de diffusion de normes appropriées au développement des industries de la langue.

Projet de réseau intégré de communications informatique et bureautique (RICIB)

Le RICIB est un projet du Fonds des services de télécommunications. Il vise la mise en place d'un

24. Les outils FRANCIS sont des utilitaires qui permettent d'accentuer automatiquement les données informatiques conformément à la norme de classement canadienne CSA Z243.4. Ils sont désormais disponibles pour maxi, mini et micro-ordinateur. Une licence de commercialisation des outils FRANCIS a été octroyée à la firme PROMO LASER de Brossard, laquelle a pour mandat de desservir la clientèle privée, sans limite de territoire. Une version Windows « clé en main » a été réalisée; elle sera bientôt vendue à plusieurs entreprises.

25. GUIDE SHARE EUROPE est issue de la fusion de deux associations européennes SHARE EUROPE et G.U.I.D.E.. Elle est la plus importante association d'informaticiens au monde et la seule association d'utilisateurs à détenir un statut de membre observateur à l'ISO. Elle se charge, entre autres, du dossier de soutien des langues nationales dans les technologies de l'information.

26. Internationalisation des applications : développement d'applications génériques localisables dans un contexte international.

réseau de type ouvert destiné aux ministères et aux organismes. En intégrant les divers réseaux de communications informatiques existants à l'intérieur du gouvernement et en permettant de soutenir un parc diversifié de postes de travail, le RICIB améliorera la communication gouvernementale et assurera la continuité des services à moindre coût. De plus, il offrira un rempart supplémentaire pour la sécurité des accès aux banques d'information et favorisera l'intégration des développements gouvernementaux dans le domaine des technologies de l'information. Ce projet s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'utiliser les technologies de l'information pour répondre encore plus adéquatement aux besoins de la population québécoise.

Le RICIB sera réalisé par l'entreprise privée. La stratégie d'acquisition vise à confier un contrat de mise en œuvre et d'exploitation à un seul fournisseur. La signature, en mars 1994, d'un premier contrat entre les Services gouvernementaux et Bell Canada marquait le début de la phase préparatoire du projet d'un Réseau intégré de communications informatique et bureautique. La réalisation de ce projet entraînera des investissements de l'ordre de 15 millions de dollars sur une période de 5 ans.

Projet de consolidation des centres de traitement

Le gouvernement du Québec a réalisé, en 1993-1994, deux études concernant la consolidation des centres de traitement informatique gérés par les ministères et les organismes budgétaires. La première étude, réalisée par le ministère des Communications, a permis d'établir l'intérêt gouvernemental de la consolidation des services de traitement informatique. Le scénario le plus intéressant comportait une consolidation administrative accompagnée d'une consolidation géographique, suivie d'une optimisation. La seconde étude, réalisée sous l'égide du Secrétariat du Conseil du trésor, a visé à comparer divers scénarios de consolidation avec des scénarios d'impartition des services de traitement. Sur la base des résultats de cette étude, le gouvernement a

retenu de procéder à la consolidation plutôt qu'à l'impartition et il a initié, en 1995, les travaux de conception et de planification de la mise en œuvre d'un serveur unique. Ce projet doit générer des bénéfices directs de 33,4 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, en regard de dépenses de 10,6 millions pour réaliser la solution envisagée.

CHAPITRE 3

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AU CŒUR DES STRATÉGIES DE RENOUVELLEMENT DE L'ADMINISTRATION

3.1 PERSPECTIVES AMÉRICAINE, FRANÇAISE ET CANADIENNE

L'Administration américaine

Les États-Unis sont généralement reconnus comme ayant lancé un nouveau mouvement avec l'arrivée de l'actuel gouvernement démocrate. L'action du tandem Clinton-Gore a eu pour effet de tisser tout un ensemble de moyens, de mesures et de programmes pour redresser la compétitivité de l'économie américaine, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs sociaux du parti démocrate.

Ainsi, dès 1993, l'administration Clinton-Gore a fait adopter la "Government Performance and Results Act" qui amène les membres de la fonction publique à mettre l'accent sur l'atteinte des résultats plus que sur les ressources requises, favorise l'imputabilité des gestionnaires et accroît leur marge de manœuvre. Parallèlement, par un décret présidentiel, cette administration se donne des normes de service à la clientèle, dont l'application doit faire l'objet d'ententes et de suivi. Elle se penche également sur le processus d'acquisition du gouvernement, particulièrement lourd et coûteux, et recommande la mise en place d'un système informatisé d'acquisition pour l'ensemble du gouvernement américain.

Simultanément, le gouvernement américain fait des percées majeures sur deux fronts. D'une part, dans ses rapports et prises de position sur le développement technologique ("Technology for America's Economic Growth") et sur la mise en place de l'autoroute électronique ("National Information Infrastructure Agenda for Action"), il insiste de façon particulière sur la nécessité de renouveler le fonctionnement de l'appareil gouvernemental à l'aide des technologies de l'information. D'autre part, en association avec le milieu concerné, il procède à un vaste examen critique de la situation en cours dans l'ensemble des agences et départements (le "National Performance Review", ou NPR), lequel donne lieu à la publication de rapports spécialisés sur les grands systèmes gouvernementaux. L'un de ces rapports porte spécifiquement sur une approche gouvernementale de recours aux technologies de l'information ("Reengineering through Information Technology").

Le NPR énonce sept recommandations visant à créer un gouvernement informatisé, telles que la mise en place d'un système national intégré de prestations électroniques d'assurance sociale ("one face to the recipient"), un accès électronique intégré à l'information gouvernementale et aux services gouvernementaux ("one-stop shopping"), un système permettant d'unifier les échanges informationnels et financiers avec

diverses instances gouvernementales en matière de revenus et de paiements (“one-stop filing - reporting”) et un système de courrier électronique à la grandeur du gouvernement.

Par ses efforts pour diffuser l'information gouvernementale²⁷ à ses clientèles de particuliers ou d'entreprises, sa volonté de simplifier et de rendre plus efficaces les échanges avec l'appareil administratif, sa proposition de mettre en place des systèmes d'envergure gouvernementale dans le cadre de l'établissement d'une infrastructure nationale, son approche intégrée et sa vision d'ensemble soutenue au plus haut niveau, le gouvernement américain a fait œuvre de pionnier et tracé la voie à plusieurs autres administrations.

L'Administration française

Considérant la nouvelle offre technologique porteuse de modes de fonctionnement plus efficaces et moins coûteux, les impératifs du service public tant aux niveaux national qu'europpéen ainsi que les particularités de l'Administration française, le gouvernement français a lui aussi pris des mesures en vue de renouveler la prestation de ses services. En janvier 1994, le Premier ministre français, dans une circulaire adressée à tous les ministres, confiait au Comité interministériel de l'informatique et de la bureautique dans l'Administration (CIIBA) la responsabilité de produire un rapport sur l'état de l'informatisation de l'Administration²⁸. Ce rapport doit élaborer annuellement un scénario stratégique interministériel visant à orienter le développement d'ensemble des technologies de l'information dans l'Administration.

La production du rapport du CIIBA pour l'exercice 1993 a permis d'établir les principaux enjeux ainsi que les objectifs souhaitables en matière d'informatisation de l'Administration. Deux grands ensembles de recommandations s'en

dégagent. D'une part, le rapport préconise la responsabilisation des unités utilisatrices au sein des ministères, en tant que préalable à un exercice de réingénierie des procédures. Adoptant une vision élargie, le rapport estime que cet exercice de réingénierie des procédures devrait occasionner une réingénierie des structures, des postes et des carrières et, ultimement, s'accompagner d'une valorisation des qualifications et des rémunérations. D'autre part, plusieurs recommandations concernent spécifiquement le rôle de l'autorité interministérielle comme telle, soit le Premier ministre et ses mandataires, ainsi que l'organisation générale des affaires de l'État. Essentiellement, le rapport soumet qu'un accompagnement gouvernemental aux initiatives ministérielles s'impose : les ministères doivent être appuyés et guidés par des décisions politiques d'ensemble, à l'élaboration desquelles ils auront été associés²⁹.

De façon particulière, le CIIBA était déjà engagé en 1993 dans nombre d'entreprises et de projets concrets visant à susciter et à soutenir l'action concertée des partenaires œuvrant au renouvellement de l'Administration à l'aide des nouvelles technologies. Mentionnons, entre autres, l'élaboration de guides méthodologiques pour orienter et appuyer les divers intervenants dans l'exécution des démarches de modernisation et le financement de projets-pilotes par le Fonds interministériel de modernisation (FIM). Le CIIBA était également chargé de la coordination des positions françaises en matière de réseaux transeuropéens entre administrations ainsi que des activités de coopération internationale dans le domaine des technologies de l'information.

L'Administration fédérale canadienne

Dans les premiers mois de 1994, convaincu de la nécessité de rénover en profondeur le fonctionnement de l'appareil administratif et après une longue

27. Cette diffusion se fait en très grande partie par Internet.

28. Depuis septembre 1995, les responsabilités du CIIBA à cet égard sont assumées par le Commissariat à la Réforme de l'État relevant du Premier ministre.

29. À titre d'exemple, les investissements d'infrastructures doivent être harmonisés autour de normes d'interopérabilité, des politiques communes concernant l'acquisition des nouveaux outils doivent être définies, une refonte de la réglementation et des procédures budgétaires touchant les investissements technologiques doit être opérée afin de distinguer les modes de financement de ces investissements de ceux relatifs au fonctionnement courant de l'État.

période de consultation auprès de ce milieu, le gouvernement fédéral lançait un rapport d'importance centrale intitulé «Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide des technologies de l'information». Rédigé notamment grâce à la participation de nombreux spécialistes et cadres supérieurs à l'emploi du gouvernement, ce document se caractérise par l'accent mis sur la clientèle, la nécessité de partager les ressources informationnelles et informatiques et la reconnaissance du rôle clé de la participation et de l'engagement du personnel dans le succès de la conception et de la mise en place des nouvelles façons de faire³⁰. Il faut souligner que ce Plan directeur peut compter sur des assises existantes, autant en termes de politiques que de réalisations.

Parallèlement, le gouvernement canadien s'est intéressé, principalement par l'entremise du mandat confié au Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, au recours possible à ces technologies pour assurer de meilleurs services à la population et un meilleur fonctionnement de l'appareil administratif. Entre-temps, plusieurs projets de recours à Internet ont émergé, surtout pour la diffusion d'information gouvernementale, que ce soit sous la coordination du ministère de l'Industrie ou de manière plus isolée et spontanée à l'intérieur de l'Administration.

L'Administration provinciale du Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick s'est démarqué au cours des dernières années par son approche proactive et intégrée face aux nouvelles technologies de l'information. Ainsi, en janvier 1994, le Premier ministre a nommé un ministre d'État affecté au développement de l'autoroute électronique avec le mandat de favoriser le recours aux technologies de l'information aussi bien dans l'appareil gouvernemental

que dans la société en général. Essentiellement, le but recherché par le gouvernement du Nouveau-Brunswick est de rehausser le statut économique de la province par le recours aux technologies de l'information dans le secteur privé comme dans le secteur public, en partenariat avec l'entreprise³¹ et en association dans certains cas avec le gouvernement fédéral.

Pour ce faire, le Nouveau-Brunswick a repensé la façon de rendre les services à la population ainsi que le fonctionnement interne de l'appareil gouvernemental. Les services tendent à être de plus en plus organisés autour de guichets uniques profitant du support des technologies de l'information et rejoignant le citoyen ou l'entreprise de façon de plus en plus directe. Des projets de centres et de kiosques multiservices ont été mis sur pied. De plus en plus, le réseau Internet est mis à contribution. Pour soutenir cette approche client, améliorer le fonctionnement du gouvernement et réduire ses coûts d'opération, le Nouveau-Brunswick a entrepris de rationaliser sa gestion de l'information, visant notamment à regrouper sur des systèmes communs des fonctions identiques ainsi qu'à intégrer et partager les données relatives à ses diverses clientèles.

3.2 PERSPECTIVE QUÉBÉCOISE

L'exercice 1993-1994 marque la fin d'un mode de gestion traditionnel axé sur le contrôle des moyens. Dès l'automne 1994 s'amorce en effet un virage dans le mode de gestion des fonds publics avec le passage à une gestion axée sur les résultats. Ce virage se caractérise par la responsabilisation des ministères à l'intérieur d'enveloppes budgétaires fermées et par une réorientation du rôle des organismes centraux vers des fonctions de concertation, de coordination et de support. Des allègements sont apportés aux

30. À titre d'exemple, le document prévoit la simplification des processus administratifs, notamment la saisie unique de l'information, la mise en place de «guichets uniques» pour l'ensemble des besoins d'une même clientèle, la rationalisation et l'intégration des opérations dans un cadre multifonctionnel et interorganisationnel ainsi que le partage des systèmes et des services communs à l'échelle gouvernementale. En termes de développement et de mise en œuvre, le document prévoit le lancement de projets-pilotes visant à obtenir une meilleure maîtrise des changements envisagés et à préparer la réingénierie d'ensemble. Il est aussi prévu que tous les postes de travail seront raccordés entre eux, et éventuellement avec l'extérieur, dans le respect des niveaux de sécurité voulus, par l'entremise du réseau électronique du gouvernement, dont la mise en place se fera parallèlement aux projets de réingénierie des services. Le Bureau de la gestion, des systèmes et de la technologie de l'information du Secrétariat du Conseil du trésor apportera sa collaboration à la sélection et au déroulement des projets et il soutiendra la mise en place de la stratégie.

31. Notamment avec NBTel, l'unique fournisseur de services de télécommunications sur l'ensemble du territoire.

politiques administratives; en contrepartie, apparaissent la nécessité d'objectifs clairs et l'obligation de résultats. Les ministères et les organismes doivent élaborer un plan stratégique identifiant les priorités de l'organisation, les ressources disponibles et les choix quant à leur utilisation. Les technologies de l'information trouvent leur place à l'intérieur de ces plans stratégiques, au service des buts et des actions priorités par les ministères et les organismes. Il s'agit désormais d'utiliser de la meilleure façon possible les moyens technologiques disponibles au service des résultats à atteindre de façon prioritaire. L'informatisation devient un enjeu stratégique face à la ressource que constitue l'information.

Ce contexte impose un renouvellement du cadre de gestion des technologies de l'information et une action concertée au plan des orientations et des normes technologiques. Par ailleurs, l'autoroute de l'information s'impose de plus en plus comme un axe majeur de développement autant pour l'Administration que pour la société québécoise.

3.2.1 ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ET DU CADRE DE GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Structure

En janvier 1994, le gouvernement a procédé à une réorganisation majeure qui a transformé la structure de gestion des technologies de l'information et, en particulier, le rôle des intervenants à vocation horizontale ou centrale. Pour l'essentiel, les mandats antérieurement assumés par le ministère des Communications et par le ministère des Approvisionnements et Services à l'égard des technologies de l'information ont été transférés au Secrétariat du Conseil du trésor et ventilés entre le secteur des Politiques de gestion et celui des Services gouvernementaux.

Une unité de coordination gouvernementale en gestion des ressources informationnelles a été créée à l'automne 1994 afin d'assurer le leadership attendu du Conseil du trésor et de l'appuyer dans son nouveau rôle.

Cadre de gestion

En avril 1995, le Conseil du trésor a adopté le «cadre de gestion des ressources informationnelles», un cadre renouvelé et aligné sur la nouvelle stratégie gouvernementale de gestion des dépenses et des services publics³². Ce cadre de gestion confère aux ministères et aux organismes la responsabilité première à l'égard de la gestion de leurs ressources informationnelles. La concertation et la coordination constituent par ailleurs les principaux mécanismes pour optimiser, au plan gouvernemental, la mise en œuvre des solutions organisationnelles rendues possibles par l'évolution technologique.

Par cette décision, le Conseil du trésor précise les éléments fondamentaux d'une dynamique nouvelle à l'égard de la gestion des ressources informationnelles. En effet, le nouveau cadre de gestion installe, en lieu et place d'un contrôle a priori sur les technologies de l'information, un mécanisme plus léger, à savoir, d'une part, une déclaration ministérielle des investissements en ressources informationnelles requérant une coordination gouvernementale et, d'autre part, un suivi et une approbation spécifiques pour les dossiers jugés d'intérêt gouvernemental.

Par ailleurs, le Conseil du trésor confie à son Secrétariat un mandat général d'expertise, de support et d'accompagnement tant en ce qui concerne les expérimentations et l'innovation que les changements de grande envergure. La Direction de la coordination gouvernementale en ressources informationnelles (DCGRI) se voit chargée de ce mandat en même temps que d'un rôle particulier au plan de la normalisation. Elle doit assurer au gouvernement une vision

32. Cette stratégie préconise notamment: des enveloppes budgétaires globales et fermées dans une perspective de planification triennale, le dépôt d'un plan stratégique précisant les enjeux majeurs et les choix de gestion, la constitution de comités mixtes sur l'organisation du travail, l'allégement des contrôles centraux et la mise en place d'unités autonomes de service.

intégrée des activités d'orientation et des politiques relatives aux ressources informationnelles.

Dans la foulée du renouvellement du cadre de gestion des ressources informationnelles, certains mécanismes attirent particulièrement l'attention : la création d'un fonds de financement et la mise sur pied de deux instances de concertation, l'une couvrant le champ de la normalisation, l'autre alimentant la réflexion stratégique en regard des ressources informationnelles.

Nouveau mécanisme de financement

D'abord, pour compléter l'instauration d'un mode de gestion avec enveloppes budgétaires fermées, la mise en place d'un mécanisme de financement devient nécessaire pour permettre aux ministères et aux organismes de réaliser les investissements rentables pour lesquels ils ont besoin de ressources additionnelles. Cet ajout nécessaire de ressources financières prend la forme d'un prêt assorti d'un engagement de remboursement. Un mécanisme de financement complémentaire doit éventuellement permettre d'apporter une aide financière aux ministères ou aux organismes qui voudraient réaliser des projets d'expérimentation d'intérêt gouvernemental. Cette aide serait assortie d'un engagement de transfert des connaissances acquises dans le cadre de tels projets.

Concertation

Par ailleurs, la nouvelle approche de gestion des ressources informationnelles suppose une collaboration, une concertation et des mécanismes d'échange et de consultation appropriés. Les acteurs sont nombreux : dirigeants responsables des enjeux stratégiques et de la gestion des bénéfices, gestionnaires responsables de la livraison des produits et services gouvernementaux et de la gestion des changements organisationnels comme du recours aux nouvelles technologies, enfin, spécialistes en technologies de l'information. Les intérêts sont variés et il est difficile d'assurer une prise en compte des points de vue

de l'ensemble des acteurs. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de systématiser la collaboration et la consultation sur les différents sujets qui sont d'intérêt commun.

La mise en place de groupes de concertation devient nécessaire pour recueillir les points de vue d'acteurs expérimentés sur les différents champs de préoccupation en ressources informationnelles et pour arrimer les propositions du Secrétariat du Conseil du trésor aux besoins gouvernementaux réels. La création d'un Comité de concertation et d'un Comité de normalisation, tous deux rattachés au Secrétariat du Conseil du trésor, veut répondre à ce besoin.

Le Comité de concertation, composé majoritairement de hauts fonctionnaires provenant des secteurs de service aux citoyens et minoritairement de représentants des instances horizontales affectées à la gestion des ressources informationnelles, se penchera sur toute question susceptible d'influencer significativement la gestion des ministères et organismes, comme par exemple le cadre de gestion ainsi que les politiques et orientations en ressources informationnelles ou les intérêts gouvernementaux prioritaires en matière d'innovation technologique.

Normalisation

Le Comité de normalisation, formé d'experts, de gestionnaires en ressources informationnelles et d'un représentant du Conseil des responsables de l'informatique du secteur public (CRISP), viendra appuyer le Secrétariat du Conseil du trésor dans l'élaboration et l'évolution des éléments normatifs du domaine.

Afin d'assurer une cohérence minimale en ce qui a trait aux solutions technologiques retenues par l'appareil gouvernemental, il importe de continuer à partager, à l'échelle gouvernementale, certaines orientations communes. Au moment de l'instauration du nouveau cadre de gestion, il est apparu que le contenu des documents d'orientation technologique déjà publiés devait être enrichi et actualisé en raison de

l'évolution extrêmement rapide de la technologie comme des besoins gouvernementaux. Une bonne partie de ce contenu n'en demeure pas moins pertinente et utile comme base de référence. Ce noyau de principes, de normes et de choix technologiques est en voie d'être regroupé dans le *Recueil des éléments normatifs en ressources informationnelles au gouvernement du Québec*, lequel constituera l'ouvrage de référence initial. La mise à jour de ce document sera assurée par le Secrétariat du Conseil du trésor en collaboration avec le Comité de normalisation. Un des défis de taille dans cet exercice consiste à rassembler dans une approche de normalisation « modulée » la nécessaire cohérence d'ensemble au niveau gouvernemental, la flexibilité requise pour des implantations spécifiques dans les ministères et les organismes ainsi que l'incontournable support à une approche proactive d'innovation.

Dans l'immédiat, l'acquisition de biens logiciels ou matériels non conformes aux choix technologiques déjà approuvés par le Conseil du trésor ou inscrits au *Recueil* peut se faire sous réserve d'un avis favorable ou d'un accompagnement approprié du Secrétariat du Conseil du trésor. Les dossiers de dérogation ne font l'objet d'approbation du Conseil du trésor que dans la mesure où un ministère ou organisme souhaite déroger à l'avis du Secrétariat.

En bref, la coopération et la consultation constituent les modes de fonctionnement essentiels au nouveau cadre de gestion des ressources informationnelles. Le gouvernement doit gérer l'innovation en ce domaine de façon stratégique et proactive, ce qui exige une collaboration continue entre les différents acteurs : intervenants centraux et horizontaux, ministères, organismes, milieu de la recherche et entreprise privée. C'est dans ce cadre de collaboration que les intervenants centraux et horizontaux doivent observer l'évolution des technologies de l'information, créer des conditions favorisant les expérimentations et le transfert de connaissances à l'égard des innovations technologiques d'intérêt gouvernemental et, enfin, ajuster de manière continue les orientations et les normes technologiques.

3.2.2 ÉMERGENCE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

Face à des enjeux de société sur les plans économique, culturel et social, le secteur public doit prendre l'initiative et jouer pleinement son rôle. À l'interne, et par-delà la révision de ses principes de gestion et de ses structures d'organisation, l'Administration doit repenser son fonctionnement et recourir aux outils et technologies qui seront les plus en mesure d'assurer son efficacité et son efficience. L'application judicieuse des nouvelles technologies de l'information réunies sous le concept d'inforoute permettra d'appuyer la rationalisation des opérations internes de l'appareil administratif tout en offrant à ses diverses clientèles externes des services rapides, de qualité et adaptés aux besoins.

La poursuite de ces objectifs doit par ailleurs se situer dans la perspective élargie de l'instauration des inforoutes dans l'ensemble de la société. Les efforts gouvernementaux devront s'inscrire à titre d'éléments majeurs de la mise en place d'une infrastructure nouvelle de réseaux, de services et d'applications offerts à l'ensemble des entreprises et des citoyens, et ce, dans le cadre de l'émergence, aux niveaux national et mondial, d'une société fondée sur l'échange et le partage de l'information et du savoir. L'exercice de la mission gouvernementale de l'État aussi bien que la poursuite de ses missions de développement économique, social et culturel pointent ainsi sans équivoque vers la nécessité de favoriser la mise en place des autoroutes électroniques, véritable système nerveux de la société de l'information.

Vers la fin de la période couverte par le présent rapport, le gouvernement québécois commençait à mettre de l'avant un certain nombre de mesures visant à doter le Québec de véritables autoroutes de l'information. Un premier partage des responsabilités ministérielles a été effectué et un Fonds de développement de 50 millions de dollars a été mis en place. Les axes prioritaires de ce fonds sont la modernisation et le développement des infrastructures de réseaux ainsi que le soutien à des projets majeurs d'investissement du secteur privé, à des projets dans le secteur de

l'éducation ou dans le secteur de la santé, enfin, à des projets favorisant l'usage du français sur les inforoutes. De façon particulière, les mesures de soutien à des projets concernant les réseaux de la santé et de l'éducation et, en bonne part, celles de soutien aux projets favorisant l'usage du français, sont au nombre des premiers efforts visant à appuyer le renouvellement de l'Administration par le recours aux technologies de l'information associées aux inforoutes.

ANNEXE 1

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le présent bilan a été réalisé auprès des ministères, des organismes budgétaires¹ et des fonds spéciaux. Il couvre environ 60% des ministères et des organismes budgétaires qui rapportent leurs dépenses relatives aux technologies de l'information dans le cadre de la préparation des *Renseignements supplémentaires* au Livre des crédits. Pour les exercices 1992-1993 et 1993-1994, cette couverture permet de rendre compte de plus de 95% des ressources humaines et financières effectivement rapportées dans ce cadre.

Comme le bilan précédent, celui-ci porte sur deux exercices financiers : 1992-1993 et 1993-1994. La collecte de données, lancée en juin 1994, visait à décrire le domaine des technologies de l'information sous le rapport des dépenses, des ressources humaines et des technologies.

Afin de réduire l'effort exigé des ministères et des organismes participants, ceux-ci ont été invités à utiliser la programmation budgétaire de leurs dépenses relatives aux technologies de l'information pour l'exercice 1994-1995² comme base d'information pour le présent bilan, toutes les fois que cela était possible. C'est ainsi que cette programmation budgétaire a servi à établir les dépenses pour 1992-1993 et 1993-1994³. Les prévisions pour 1994-1995 ont été définies, quant à elles, comme étant les dépenses soumises à l'approbation du Conseil du Trésor par le biais de cette programmation budgétaire et ce,

quelle que soit la décision rendue ultérieurement. Comme toutes les prévisions, celles-ci pourraient être assez éloignées des dépenses effectives pour 1994-1995.

Cette approche a eu des conséquences importantes sur les résultats de la collecte de données. D'abord, ses contours sont devenus ceux du « domaine des technologies de l'information » tels que les définit le Conseil du trésor⁴. C'est ainsi, par exemple, que les communications informatiques et écrites y sont incluses alors que la téléphonie en demeure exclue. Autre conséquence importante : les dépenses dont il est question dans le bilan sont les dépenses directes reliées à l'utilisation des technologies ou à la production de services par les directions spécialisées et utilisatrices dans le domaine des technologies de l'information. Elles comprennent notamment : la rémunération du personnel, les dépenses reliées au matériel, au logiciel, aux communications informatiques et écrites ainsi qu'aux services contractuels.

Pour ce qui est, par ailleurs, de la présentation des résultats, signalons qu'elle se particularise selon les paramètres considérés. Dans le cas des dépenses, les résultats sont présentés de manière séparée pour les ministères, les organismes budgétaires et les fonds spéciaux et pour les fonds de services en technologies de l'information⁵. Ce choix est nécessaire pour éviter un

-
1. Les organismes budgétaires sont des organismes gouvernementaux (bureau, office, régie) dont le budget de fonctionnement est voté par l'Assemblée nationale, tout comme c'est le cas pour les ministères.
 2. Cette programmation budgétaire a été préparée à la demande du Conseil du trésor.
 3. Si la programmation budgétaire pour 1994-1995 a été préparée avant la fermeture de l'année financière 1993-1994, les dépenses qui y sont présentées pour 1993-1994 sont en fait des dépenses probables.
 4. Voir le lexique pour une définition du « domaine des technologies de l'information ».
 5. Voir l'annexe 2 pour la liste des fonds de services en technologies de l'information.

double comptage des coûts des services qui sont facturés par ces fonds aux clientèles gouvernementales. Dans le cas des ressources humaines et des technologies, seul un portrait d'ensemble est présenté. Ce choix permet une vision exacte du potentiel gouvernemental dans le domaine des technologies de l'information, qu'il s'agisse du personnel mis à contribution ou du parc informatique.

ANNEXE 2

MINISTÈRES, ORGANISMES ET FONDS PARTICIPANTS

Voici la liste des ministères, des organismes budgétaires et des fonds spéciaux ayant participé au bilan des technologies de l'information pour 1992-1993/1993-1994¹.

MINISTÈRES ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES²

Affaires internationales/Affaires internationales, Immigration et Communautés culturelles
Affaires municipales
Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Approvisionnement et Services/Services gouvernementaux
Assemblée nationale
Bureau de la statistique du Québec
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
Commission des transports du Québec
Communautés culturelles et Immigration
Communications
Conseil du trésor
Conseil exécutif
Culture/Culture et Communications
Éducation
Énergie et Ressources/Ressources naturelles
Enseignement supérieur et Science
Environnement/Environnement et Faune
Finances

Forêts

Industrie, Commerce et Technologie/Industrie, Commerce, Science et Technologie
Inspecteur général des institutions financières
Justice

Loisir, Chasse et Pêche

Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle/Sécurité du revenu
Office de la langue française
* Office de la protection du consommateur
Office des ressources humaines
Office des services de garde à l'enfance
Office du crédit agricole du Québec/Société de financement agricole
Régie des assurances agricoles du Québec
* Régie du bâtiment du Québec
Régie du logement
Revenu
Santé et Services sociaux
Sécurité publique
Société de développement industriel
Sûreté du Québec
Tourisme
Transports
Travail/Emploi
* Fonds de la réforme du cadastre québécois
* Fonds des registres

1. Cette liste reflète, quant au nombre et à l'appellation des ministères, la structure gouvernementale qui prévalait pour la plus grande partie de la période 1992-1994. Elle indique également les aménagements apportés au moment de la restructuration de janvier 1994 : la nouvelle structure gouvernementale exclut les ministères dont le nom apparaît en italique ; pour les autres ministères, quand leur nom a changé, le nouveau nom suit immédiatement l'ancien.
2. Les ministères et organismes dont le nom est précédé d'un astérisque participent au bilan pour la première fois. Le critère qui a présidé à l'inclusion de nouveaux participants est le suivant : dépenses prévues en technologies de l'information supérieures à un million de dollars pour 1994-1995. Le Fonds de la réforme du cadastre québécois participe au bilan pour la première fois ; auparavant, ses dépenses en technologies de l'information étaient intégrées à celles du ministère de l'Énergie et des Ressources. Le Fonds des registres a été mis en place en 1992.

FONDS DE SERVICES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION³

Fonds des approvisionnements et services

(FAS) :

- Service d'entretien des équipements bureautiques (SEEB)
- Service des équipements informatiques (SEI)

Fonds des services de télécommunications

(FST)

Fonds des services informatiques (FSI)

3. Ces fonds spéciaux, rattachés au ministère des Communications (FST, FSI) ou au ministère des Approvisionnements et Services (FAS-SEI, FAS-SEEB), commercialisent des services en technologies de l'information auprès de clientèles gouvernementales, en particulier auprès des ministères et organismes qui ont participé au bilan pour 1992-1993/1993-1994.

ANNEXE 3

TABLEAUX

A

DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

B

DÉPENSES DES FONDS DE SERVICES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

C

EFFECTIF DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET DES FONDS

D

ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES
BUDGÉTAIRES ET DES FONDS



**DÉPENSES DES MINISTÈRES ET
DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

TABLEAU 1

DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES, 1990 À 1995

| RESSOURCES | 1990-1991 | | 1991-1992 | | 1992-1993 | | 1993-1994 | | 1994-1995 ¹ | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------------|--------------|
| | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % |
| Personnel (régulier et occasionnel) | 119 791,9 | 41,6 | 143 338,2 | 48,1 | 156 536,8 | 49,2 | 158 119,9 | 53,7 | 155 383,3 | 46,3 |
| Matériel informatique (location, achat, entretien) | 66 946,2 | 23,3 | 52 871,2 | 17,7 | 61 565,8 | 19,3 | 44 065,4 | 15,0 | 53 618,2 | 16,0 |
| Logiciel (location, achat, entretien) | 13 633,9 | 4,7 | 12 513,5 | 4,2 | 12 746,4 | 4,0 | 12 099,5 | 4,1 | 17 565,3 | 5,2 |
| Communications informatiques et écrites | 15 005,2 | 5,2 | 14 336,0 | 4,8 | 14 456,9 | 4,5 | 14 190,5 | 4,8 | 15 243,2 | 4,5 |
| Services contractuels au FSI ² | 21 133,9 | 7,3 | 22 424,8 | 7,5 | 23 103,1 | 7,3 | 19 193,0 | 6,5 | 19 690,8 | 5,9 |
| Services contractuels chez d'autres fournisseurs ² | 41 097,8 | 14,3 | 43 605,5 | 14,6 | 37 767,6 | 11,9 | 38 104,3 | 13,0 | 65 713,8 | 19,6 |
| Autres (fournitures, formation, etc.) | 10 235,0 | 3,6 | 8 959,6 | 3,0 | 12 177,3 | 3,8 | 8 425,9 | 2,9 | 8 374,2 | 2,5 |
| TOTAL³ | 287 843,9 | 100,0 | 298 048,7 | 100,0 | 318 353,8 | 100,0 | 294 198,4 | 100,0 | 335 588,8 | 100,0 |
| Taux de croissance | | 9,7 | | 3,5 | | 6,8 | | -7,6 | | 14,1 |

1. Les sommes indiquées pour 1994-1995 correspondent aux dépenses prévues par les ministères et organismes budgétaires et inscrites dans la programmation budgétaire des dépenses relatives aux technologies de l'information soumise à l'approbation du Conseil du trésor pour cet exercice financier.
2. Pour 1990-1991, seule une donnée globale sur les dépenses en services contractuels a été recueillie. La répartition de cette somme entre les services facturés par le Fonds des services informatiques (FSI) et par les autres fournisseurs a été estimée à partir des données détaillées qui ont été recueillies sur les dépenses en services contractuels pour 1991-1992.
3. Certaines données des exercices financiers 1990-1991 et 1991-1992 ont été modifiées après la publication du *Bilan et perspectives 1990-1991/1991-1992* pour uniformiser les définitions des variables sur toute la période 1990-1995.

Source: Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 2

VENTILATION, PAR CLASSE D'ACTIVITÉ, DES DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES, 1990 À 1995

| CLASSES D'ACTIVITÉ | 1990-1991 | | 1991-1992 | | 1992-1993 | | 1993-1994 | | 1994-1995 | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % |
| Administration et services associés | 46 886,9 | 16,3 | 41 819,8 | 14,0 | 45 594,9 | 14,3 | 42 990,8 | 14,6 | 39 988,3 | 11,9 |
| Continuité | 165 501,2 | 57,5 | 178 598,3 | 59,9 | 183 433,0 | 57,6 | 180 782,6 | 61,4 | 196 817,7 | 58,6 |
| Projets | 75 455,8 | 26,2 | 77 630,7 | 26,0 | 89 326,0 | 28,1 | 70 425,0 | 23,9 | 98 782,8 | 29,4 |
| TOTAL | 287 843,9 | 100,0 | 298 048,8 | 100,0 | 318 353,8 | 100,0 | 294 198,4 | 100,0 | 335 588,8 | 100,0 |

Source: Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 3

**IMPORTANCE DES DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS
LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT, 1990 À 1994**

| | 1990-1991 | 1991-1992 | 1992-1993 | 1993-1994 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
| | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ |
| Dépenses en technologies de l'information <i>Taux de croissance</i> | 287 843,9 9,7 % | 298 048,7 3,5 % | 318 353,8 6,8 % | 294 198,4 - 7,6 % |
| Dépenses de fonctionnement¹ <i>Taux de croissance</i> | 4 752 337,0 8,2 % | 5 002 585,0 5,3 % | 5 151 338,0 3,0 % | 4 964 681,0 - 3,6 % |
| Rapport : dépenses en technologies de l'information / dépenses de fonctionnement | 6,1 % | 6,0 % | 6,2 % | 5,9 % |

1. Les dépenses de fonctionnement sont tirées des *Comptes publics* et elles excluent le service de la dette.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 4

VENTILATION, PAR MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE, DES DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, 1990 À 1995

| MINISTÈRES ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES ¹ | 1990-1991 | 1991-1992 | 1992-1993 | 1993-1994 | 1994-1995 ² |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------|
| | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ |
| Affaires internationales/Affaires internationales, Immigration et Communautés culturelles, secteur AI | 4 019,5 | 4 379,4 | 3 780,8 | 3 162,2 | 5 100,6 |
| Affaires municipales | 4 323,0 | 2 698,4 | 3 141,0 | 2 606,2 | 3 256,6 |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation | 12 736,1 | 10 422,9 | 10 077,9 | 7 935,2 | 8 037,2 |
| Approvisionnement et Services/Services gouvernementaux | 3 558,8 | 2 447,3 | 2 410,1 | 2 618,6 | 4 440,2 |
| Assemblée nationale | 2 770,0 | 1 962,3 | 1 813,9 | 1 779,2 | 3 544,3 |
| Bureau de la statistique du Québec | 1 662,0 | 1 772,9 | 1 692,8 | 1 583,2 | 2 383,4 |
| Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances | 5 342,4 | 5 675,8 | 6 242,8 | 5 317,6 | 6 675,0 |
| Commission des transports du Québec | 2 122,4 | 2 149,3 | 2 510,4 | 2 634,6 | 1 683,8 |
| Commission des valeurs mobilières du Québec | 482,6 | 532,1 | — | — | — |
| Communautés culturelles et Immigration/Affaires internationales, Immigration et Communautés culturelles, secteur ICC | 3 586,0 | 6 116,8 | 5 893,1 | 8 865,1 | 7 898,4 |
| Communications | 6 709,2 | 6 170,3 | 6 006,6 | 3 871,9 | — |
| Conseil du trésor | 2 586,5 | 2 480,7 | 3 396,5 | 3 045,8 | 2 835,1 |
| Conseil exécutif | 1 391,3 | 1 425,9 | 1 180,3 | 1 077,2 | 1 108,3 |
| Culture/Culture et Communications | 2 654,6 | 2 772,7 | 2 776,7 | 2 505,4 | 2 542,9 |
| Éducation | 17 481,1 | 15 997,9 | 15 557,3 | 14 432,9 | 21 236,8 |
| Énergie et Ressources/Ressources naturelles | 12 471,2 | 9 421,8 | 11 634,9 | 10 804,4 | 24 458,7 |
| Enseignement supérieur et Science | 5 918,4 | 5 038,0 | 4 965,6 | 5 299,2 | — |
| Environnement/Environnement et Faune | 6 554,8 | 4 831,7 | 5 585,1 | 5 459,3 | 10 220,4 |
| Finances | 12 767,5 | 12 413,0 | 11 184,5 | 10 637,3 | 11 413,4 |
| Forêts | 9 903,4 | 9 408,6 | 13 606,2 | 9 010,8 | — |
| Industrie, Commerce et Technologie/Industrie, Commerce, Science et Technologie | 2 266,4 | 1 735,4 | 1 510,3 | 1 980,8 | 2 611,5 |
| Inspecteur général des institutions financières | 3 060,2 | 2 964,2 | 4 513,0 | 5 630,9 | 5 204,8 |
| Justice | 19 006,6 | 17 378,9 | 19 384,5 | 16 338,3 | 17 366,3 |
| Loisir, Chasse et Pêche | 8 994,9 | 6 116,3 | 6 446,9 | 5 957,1 | — |
| Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle/Sécurité du revenu | 18 827,3 | 28 520,6 | 38 088,5 | 37 367,1 | 38 939,1 |
| Office de la langue française | 2 359,4 | 2 288,4 | 2 276,2 | 1 902,0 | 1 632,8 |
| Office de la protection du consommateur | — | — | 850,8 | 923,4 | 914,5 |
| Office des ressources humaines | 6 242,4 | 5 981,1 | 5 785,9 | 4 591,1 | 4 459,6 |
| Office des services de garde à l'enfance | 245,5 | 474,3 | 1 141,4 | 800,3 | 1 830,5 |
| Office du crédit agricole du Québec/Société de financement agricole | 2 145,7 | 1 935,5 | 1 783,0 | 1 751,7 | 1 293,4 |
| Régie des assurances agricoles du Québec | 1 441,0 | 1 648,0 | 1 511,0 | 1 446,0 | 1 129,0 |
| Régie du bâtiment du Québec | — | — | 2 083,3 | 2 562,0 | 2 654,2 |
| Régie du logement | 2 401,3 | 2 528,8 | 779,8 | 879,7 | 791,0 |
| Revenu | 45 087,0 | 68 503,7 | 68 572,5 | 52 708,7 | 54 527,6 |
| Santé et Services sociaux | 9 269,7 | 8 177,1 | 8 012,3 | 8 034,1 | 9 306,4 |
| Sécurité publique | 6 345,1 | 5 454,8 | 7 392,8 | 6 505,7 | 7 835,6 |
| Société de développement industriel | 1 398,0 | 1 407,9 | 799,0 | 797,2 | 1 520,3 |
| Sûreté du Québec | 9 121,9 | 12 404,9 | 10 300,8 | 9 842,1 | 11 156,9 |
| Tourisme | 1 454,0 | 1 499,4 | 726,9 | 573,9 | 562,3 |
| Transports | 24 707,9 | 16 574,6 | 18 801,6 | 19 850,8 | 30 878,6 |
| Travail/Emploi | 4 428,8 | 4 337,1 | 2 463,7 | 2 137,7 | 2 055,4 |
| Fonds de la réforme du cadastre québécois ³ | — | — | 533,2 | 3 408,3 | 12 623,5 |
| Fonds des registres ⁴ | — | — | 1 140,0 | 5 563,4 | 9 460,4 |
| TOTAL | 287 843,9 | 298 048,7 | 318 353,8 | 294 198,4 | 335 588,8 |

1. Certains ministères ont connu une réorganisation importante en 1994. Pour ces ministères, les données présentées pour la période 1990-1994 reflètent l'ancienne entité ministérielle alors que les données présentées pour 1994-1995 traduisent la nouvelle. L'ancienne et la nouvelle appellation du ministère figurent respectivement à gauche et à droite de l'oblique (/).

2. Les sommes indiquées pour 1994-1995 correspondent aux dépenses prévues par les ministères et organismes budgétaires et inscrites dans la programmation budgétaire des dépenses relatives aux technologies de l'information soumise à l'approbation du Conseil du trésor pour cet exercice financier.

3. Avant 1992-1993, les dépenses du Fonds de la réforme du cadastre québécois étaient intégrées à celles du ministère de l'Énergie et des Ressources.

4. Le Fonds des registres a été mis en place en 1992. Pour la période 1992-1995, certaines dépenses de ce fonds sont comptabilisées avec celles du ministère de la Justice.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 5

VENTILATION, PAR TYPE DE RESSOURCES, DES DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES, 1993-1994

| MINISTÈRES ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES | RESSOURCES | | | | TOTAL 000 \$ |
|--|-------------|----------------|----------------|------------|---------------------|
| | Humaines | Technologiques | Contractuelles | Autres | |
| | % | % | % | % | |
| Affaires internationales | 59,7 | 28,5 | 7,2 | 4,5 | 3 162,2 |
| Affaires municipales | 70,7 | 16,8 | 7,9 | 4,6 | 2 606,2 |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation | 68,0 | 21,8 | 7,2 | 2,9 | 7 935,2 |
| Approvisionnements et Services | 66,3 | 19,3 | 10,2 | 4,3 | 2 618,6 |
| Assemblée nationale | 60,8 | 30,7 | 5,5 | 3,0 | 1 779,2 |
| Bureau de la statistique du Québec | 85,4 | 9,9 | 2,5 | 2,3 | 1 583,2 |
| Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances | 70,4 | 11,1 | 15,9 | 2,7 | 5 317,6 |
| Commission des transports du Québec | 65,7 | 26,2 | 3,6 | 4,5 | 2 634,6 |
| Communautés culturelles et Immigration | 31,0 | 41,8 | 23,8 | 3,3 | 8 865,1 |
| Communications | 69,0 | 15,6 | 11,2 | 4,2 | 3 871,9 |
| Conseil du trésor | 69,6 | 22,4 | 7,1 | 1,0 | 3 045,8 |
| Conseil exécutif | 54,8 | 38,5 | 2,5 | 4,1 | 1 077,2 |
| Culture | 60,5 | 21,3 | 11,9 | 6,3 | 2 505,4 |
| Éducation | 60,8 | 24,1 | 12,3 | 2,8 | 14 432,9 |
| Énergie et Ressources | 46,9 | 24,1 | 19,1 | 9,9 | 10 804,4 |
| Enseignement supérieur et Science | 72,0 | 6,8 | 18,7 | 2,5 | 5 299,2 |
| Environnement | 60,8 | 27,0 | 9,5 | 2,6 | 5 459,3 |
| Finances | 71,9 | 19,2 | 6,7 | 2,1 | 10 637,3 |
| Forêts | 61,1 | 25,9 | 4,1 | 8,9 | 9 010,8 |
| Industrie, Commerce et Technologie | 61,0 | 29,6 | 3,9 | 5,5 | 1 980,8 |
| Inspecteur général des institutions financières | 42,4 | 39,9 | 15,8 | 1,9 | 5 630,9 |
| Justice | 48,3 | 29,5 | 17,7 | 4,4 | 16 338,3 |
| Loisir, Chasse et Pêche | 64,5 | 18,3 | 14,2 | 3,1 | 5 957,1 |
| Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle | 46,3 | 26,7 | 25,0 | 2,1 | 37 367,1 |
| Office de la langue française | 62,9 | 18,1 | 16,3 | 2,7 | 1 902,0 |
| Office de la protection du consommateur | 62,3 | 30,8 | 3,0 | 3,9 | 923,4 |
| Office des ressources humaines | 82,3 | 11,4 | 5,0 | 1,4 | 4 591,1 |
| Office des services de garde à l'enfance | 16,3 | 7,0 | 75,1 | 1,5 | 800,3 |
| Office du crédit agricole du Québec | 68,6 | 23,7 | 6,6 | 1,2 | 1 751,7 |
| Régie des assurances agricoles du Québec | 60,8 | 32,4 | 4,3 | 2,5 | 1 446,0 |
| Régie du bâtiment du Québec | 71,1 | 13,6 | 2,0 | 13,3 | 2 562,0 |
| Régie du logement | 47,5 | 48,8 | 1,8 | 1,9 | 879,7 |
| Revenu | 67,0 | 29,5 | 2,0 | 1,5 | 52 708,7 |
| Santé et Services sociaux | 71,4 | 12,1 | 12,5 | 3,9 | 8 034,1 |
| Sécurité publique | 73,2 | 22,5 | 3,1 | 1,2 | 6 505,7 |
| Société de développement industriel | 64,6 | 32,1 | 2,7 | 0,7 | 797,2 |
| Sûreté du Québec | 46,8 | 47,2 | 3,7 | 2,4 | 9 842,1 |
| Tourisme | 77,8 | 12,6 | 2,5 | 7,1 | 573,9 |
| Transports | 42,5 | 35,2 | 17,6 | 4,8 | 19 850,8 |
| Travail | 79,7 | 11,8 | 4,3 | 4,1 | 2 137,7 |
| Fonds de la réforme du cadastre québécois | 13,2 | 2,8 | 82,1 | 1,9 | 3 408,3 |
| Fonds des registres | 22,0 | 18,0 | 58,3 | 1,7 | 5 563,4 |
| TOTAL | 57,2 | 26,1 | 13,5 | 3,2 | 294 198,4 |

Source: Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

RÉPARTITION, PAR PRINCIPAUX FOURNISSEURS DU SECTEUR PRIVÉ, DES DÉPENSES EN SERVICES CONTRACTUELS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET DES FONDS, 1993-1994

| FIRMES PRIVÉES | Conseil | Développement | Traitement | Support technique | Sécurité | Autres | Total |
|--|----------------|-----------------|----------------|-------------------|--------------|----------------|-----------------|
| | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ |
| DMR Québec inc. | 543,4 | 5 785,5 | 0,0 | 251,2 | 0,0 | 0,0 | 6 580,1 |
| C G I. Conseillers en gestion et informatique inc. | 590,5 | 4 837,5 | 9,0 | 194,4 | 0,0 | 0,0 | 5 631,4 |
| Les services conseils Systématix inc. | 192,7 | 1 291,0 | 1 503,4 | 21,2 | 0,0 | 0,0 | 3 008,3 |
| Groupe LGS inc. | 253,9 | 1 827,0 | 0,0 | 34,6 | 0,0 | 36,0 | 2 151,5 |
| IST Information Systèmes Technologie inc. | 405,3 | 595,0 | 517,1 | 360,1 | 0,0 | 218,6 | 2 096,0 |
| A P G. Analyse, Programmation et Gestion inc. | 82,1 | 1 469,8 | 0,0 | 1,1 | 0,0 | 0,0 | 1 552,9 |
| Informission ltée | 10,0 | 295,5 | 1 035,5 | 72,4 | 0,0 | 88,5 | 1 501,8 |
| SHL Systemhouse inc. | 32,0 | 1 137,5 | 0,0 | 10,0 | 0,0 | 0,0 | 1 179,5 |
| Atkinson, Tremblay et associés inc. | 24,3 | 793,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 199,2 | 1 016,4 |
| Groupe conseil en système d'information Triade | 0,0 | 913,7 | 0,0 | 3,1 | 0,0 | 0,0 | 916,8 |
| E T I. (Québec) inc. | 35,0 | 847,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 882,7 |
| Gespro informatique inc. | 57,2 | 697,0 | 23,0 | 16,3 | 0,0 | 2,2 | 795,7 |
| Roy, Bourassa et associés inc. | 33,1 | 361,5 | 15,5 | 143,1 | 38,1 | 0,0 | 591,4 |
| La société conseil Lambda inc. | 498,3 | 10,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 508,3 |
| Centre des techniques de l'informatique CTI inc. | 0,0 | 0,0 | 22,3 | 0,0 | 0,0 | 418,4 | 440,7 |
| NCR Canada ltée | 0,0 | 0,0 | 14,9 | 381,8 | 0,0 | 42,0 | 438,7 |
| Groupe MSI inc. | 0,0 | 387,5 | 0,0 | 9,5 | 0,0 | 0,0 | 396,9 |
| Service des données Asselin inc. | 0,0 | 0,0 | 15,8 | 1,9 | 0,0 | 332,0 | 349,7 |
| Les solutions informatiques C D C. inc. | 0,0 | 10,0 | 243,7 | 4,0 | 0,0 | 80,8 | 338,4 |
| Société de relevés informatiques Comdisco | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 284,5 | 0,0 | 284,5 |
| MAS informatiques inc. | 32,4 | 20,5 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 201,1 | 254,0 |
| Bell | 0,0 | 0,0 | 230,0 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 230,1 |
| Photocartotheque québécoise | 0,0 | 100,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 200,0 |
| Prosig informatique inc. | 0,0 | 193,8 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 193,8 |
| SDS informatique | 154,1 | 24,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 178,8 |
| Varnet inc. | 0,0 | 168,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 168,7 |
| The Conference Board of Canada On-Line Service | 0,0 | 0,0 | 79,3 | 0,5 | 0,0 | 33,3 | 113,1 |
| Cosit inc. | 57,7 | 49,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 107,1 |
| Services documentaires multimédia (S.D.M.) inc. | 0,0 | 0,0 | 97,8 | 7,4 | 0,0 | 0,1 | 105,3 |
| Doucet et associés conseils (Québec) ltée | 105,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 105,0 |
| Logidec inc. | 0,0 | 0,0 | 91,6 | 0,0 | 0,0 | 10,6 | 102,2 |
| Divers fournisseurs ¹ | 364,5 | 741,3 | 552,4 | 457,8 | 188,0 | 909,0 | 3 212,9 |
| TOTAL | 3 471,2 | 22 557,6 | 4 551,2 | 1 970,4 | 510,6 | 2 571,7 | 35 632,6 |
| Importance relative | 9,7 % | 63,3 % | 12,8 % | 5,5 % | 1,4 % | 7,2 % | 100,0 % |

1. Regroupe près de 300 firmes ayant eu, chacune, des contrats totalisant moins de 100 000 \$.

Source: Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.



**DÉPENSES DES FONDS DE SERVICES EN
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

TABLEAU 1A

DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LES FONDS DE SERVICES, 1990 À 1995

| RESSOURCES | 1990-1991 | | 1991-1992 | | 1992-1993 | | 1993-1994 | | 1994-1995 ¹ | |
|--|-----------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|------------------------|--------------|
| | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % |
| Personnel (régulier et occasionnel) | 9 805,0 | 23,1 | 10 761,6 | 23,1 | 11 147,2 | 32,7 | 10 639,4 | 43,8 | 10 612,1 | 32,2 |
| Matériel informatique (location, achat, entretien) | 26 780,0 | 63,2 | 29 581,3 | 63,5 | 16 506,4 | 48,4 | 7 384,7 | 30,4 | 13 826,6 | 42,0 |
| Logiciel (location, achat, entretien) | 1 631,1 | 3,9 | 1 655,6 | 3,6 | 2 151,5 | 6,3 | 1 965,2 | 8,1 | 2 517,7 | 7,7 |
| Communications informatiques et écrites | 102,8 | 0,2 | 83,2 | 0,2 | 85,2 | 0,2 | 88,7 | 0,4 | 115,5 | 0,4 |
| Services contractuels au FSI ² | 609,2 | 1,4 | 698,7 | 1,5 | 916,0 | 2,7 | 1 030,0 | 4,2 | 1 338,1 | 4,1 |
| Services contractuels chez d'autres fournisseurs ² | 2 665,9 | 6,3 | 3 057,9 | 6,6 | 2 055,4 | 6,0 | 2 127,4 | 8,8 | 3 438,2 | 10,4 |
| Autres (fournitures, formation, etc.) | 769,2 | 1,8 | 738,8 | 1,6 | 1 222,1 | 3,6 | 1 047,2 | 4,3 | 1 060,9 | 3,2 |
| TOTAL | 42 363,2 | 100,0 | 46 577,1 | 100,0 | 34 083,8 | 100,0 | 24 282,6 | 100,0 | 32 909,1 | 100,0 |
| Taux de croissance | | | | 9,9 | | - 26,8 | | - 28,8 | | 35,5 |

1. Les sommes indiquées pour 1994-1995 correspondent aux dépenses prévues par les fonds de services et inscrites dans la programmation budgétaire des dépenses relatives aux technologies de l'information soumise à l'approbation du Conseil du trésor pour cet exercice financier.
2. Pour 1990-1991, seule une donnée globale sur les dépenses en services contractuels a été recueillie. La répartition de cette somme entre les services facturés par le Fonds des services informatiques (FSI) et par les autres fournisseurs a été estimée à partir des données détaillées qui ont été recueillies sur les dépenses en services contractuels pour 1991-1992.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 2A

VENTILATION, PAR CLASSE D'ACTIVITÉ, DES DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LES FONDS DE SERVICES, 1990 À 1995

| CLASSES D'ACTIVITÉ | 1990-1991 | | 1991-1992 | | 1992-1993 | | 1993-1994 | | 1994-1995 | |
|--|-----------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % | 000\$ | % |
| Administration et services associés | 5 331,8 | 12,6 | 5 390,0 | 11,6 | 3 861,5 | 11,3 | 3 198,4 | 13,2 | 3 155,0 | 9,6 |
| Continuité | 36 319,0 | 85,7 | 39 435,6 | 84,7 | 28 865,9 | 84,7 | 19 243,7 | 79,2 | 26 583,9 | 80,8 |
| Projets | 712,4 | 1,7 | 1 751,5 | 3,8 | 1 356,4 | 4,0 | 1 840,5 | 7,6 | 3 170,2 | 9,6 |
| TOTAL | 42 363,2 | 100,0 | 46 577,1 | 100,0 | 34 083,8 | 100,0 | 24 282,6 | 100,0 | 32 909,1 | 100,0 |

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 4A

VENTILATION, PAR FONDS DE SERVICES, DES DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, 1990 À 1995

| FONDS DE SERVICES | 1990-1991 | 1991-1992 | 1992-1993 | 1993-1994 | 1994-1995 ¹ |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ | 000 \$ |
| Fonds des approvisionnements et services : | | | | | |
| <i>Service d'entretien des équipements</i> | | | | | |
| <i>bureautiques</i> | 1 748,5 | 2 200,7 | 3 083,0 | 2 820,9 | 2 699,4 |
| <i>Service des équipements informatiques</i> | 16 455,0 | 23 089,9 | 9 370,0 | 1 374,2 | 9 665,8 |
| Fonds des services de télécommunications | 1 663,4 | 2 720,8 | 2 365,6 | 2 518,9 | 4 029,6 |
| Fonds des services informatiques | 22 496,3 | 18 565,7 | 19 265,2 | 17 568,6 | 16 514,3 |
| TOTAL | 42 363,2 | 46 577,1 | 34 083,8 | 24 282,6 | 32 909,1 |

1. Les sommes indiquées pour 1994-1995 correspondent aux dépenses prévues par les fonds de services et inscrites dans la programmation budgétaire des dépenses relatives aux technologies de l'information soumise à l'approbation du Conseil du trésor pour cet exercice financier.

Source : *Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.*

TABLEAU 5A

VENTILATION, PAR TYPE DE RESSOURCES, DES DÉPENSES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LES FONDS DE SERVICES, 1993-1994

| FONDS DE SERVICES | RESSOURCES | | | | TOTAL |
|--|-------------|----------------|----------------|------------|-----------------|
| | Humaines | Technologiques | Contractuelles | Autres | |
| | % | % | % | % | |
| | | | | | 000 \$ |
| Fonds des approvisionnements et services : | | | | | |
| <i>Service d'entretien des équipements</i> | | | | | |
| <i>bureautiques</i> | 33,9 | 65,8 | 0,2 | 0,0 | 2 820,9 |
| <i>Service des équipements informatiques</i> | 4,4 | 94,6 | 0,1 | 1,0 | 1 374,2 |
| Fonds des services de télécommunications | 31,1 | 33,3 | 33,2 | 2,4 | 2 518,9 |
| Fonds des services informatiques | 53,4 | 32,9 | 7,8 | 5,9 | 17 568,6 |
| TOTAL | 46,1 | 40,3 | 9,1 | 4,6 | 24 282,6 |

Source : *Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.*



**EFFECTIF DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES
BUDGÉTAIRES ET DES FONDS**

TABLEAU 7

EFFECTIF EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, 1990 À 1995

| MINISTÈRES ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES | 1990-1991 ETC ¹ | 1991-1992 ETC ¹ | 1992-1993 ETC ¹ | 1993-1994 ETC ¹ | 1994-1995 ETC ¹ |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Affaires internationales/Affaires internationales, Immigration et Communautés culturelles, secteur AI | 32,8 | 47,5 | 50,9 | 43,3 | 40,5 |
| Affaires municipales | 31,9 | 33,0 | 31,1 | 34,3 | 38,9 |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation | 227,6 | 177,5 | 127,6 | 117,4 | 105,0 |
| Approvisionnement et Services/Services gouvernementaux | 21,3 | 22,8 | 24,4 | 32,0 | 43,8 |
| Assemblée nationale | 33,0 | 29,0 | 26,0 | 26,0 | 28,0 |
| Bureau de la statistique du Québec | 26,0 | 26,0 | 26,0 | 27,0 | 27,0 |
| Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances | 63,1 | 66,0 | 64,8 | 62,3 | 67,3 |
| Commission des transports du Québec | 21,3 | 23,0 | 29,0 | 31,0 | 22,5 |
| Commission des valeurs mobilières du Québec | 6,6 | 6,8 | — | — | — |
| Communautés culturelles et Immigration/Affaires internationales, Immigration et Communautés culturelles, secteur ICC | 32,2 | 50,7 | 56,2 | 60,4 | 59,3 |
| Communications | 67,5 | 65,2 | 64,8 | 52,3 | — |
| Conseil du trésor | 23,3 | 35,0 | 45,0 | 47,0 | 39,5 |
| Conseil exécutif | 15,4 | 15,5 | 15,5 | 15,0 | 14,0 |
| Culture/Culture et Communications | 23,2 | 29,9 | 39,3 | 27,9 | 29,0 |
| Éducation | 218,0 | 222,1 | 214,7 | 204,3 | 288,9 |
| Énergie et Ressources/Ressources naturelles | 108,1 | 120,7 | 110,7 | 106,1 | 267,1 |
| Enseignement supérieur et Science | 85,3 | 89,6 | 88,8 | 91,5 | — |
| Environnement/Environnement et Faune | 45,2 | 45,5 | 52,4 | 62,9 | 104,8 |
| Finances | 159,6 | 158,9 | 135,3 | 147,7 | 143,6 |
| Forêts | — | 143,6 | 149,1 | 149,1 | — |
| Industrie, Commerce et Technologie/Industrie, Commerce, Science et Technologie | 18,0 | 23,0 | 25,9 | 24,1 | 24,4 |
| Inspecteur général des institutions financières | 50,9 | 50,8 | 62,2 | 57,0 | 29,5 |
| Justice | 174,9 | 185,3 | 184,6 | 175,1 | 142,4 |
| Loisir, Chasse et Pêche | 82,2 | 72,0 | 73,1 | 70,6 | — |
| Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle/Sécurité du revenu | 211,0 | 288,0 | 450,7 | 394,2 | 365,0 |
| Office de la langue française | 29,7 | 29,4 | 31,6 | 27,4 | 24,9 |
| Office de la protection du consommateur | — | — | 8,8 | 9,5 | 9,5 |
| Office des ressources humaines | 81,9 | 79,0 | 78,3 | 73,4 | 70,3 |
| Office des services de garde à l'enfance | 5,0 | 9,0 | 6,0 | 4,0 | 4,0 |
| Office du crédit agricole du Québec/Société de financement agricole | 28,0 | 25,0 | 26,0 | 25,0 | 23,0 |
| Régie des assurances agricoles du Québec | 26,3 | 25,5 | 24,7 | 21,2 | 18,7 |
| Régie du bâtiment du Québec | — | — | 27,5 | 39,2 | 37,2 |
| Régie du logement | 65,4 | 72,2 | 11,1 | 8,8 | 9,9 |
| Revenu | 614,1 | 868,0 | 1 035,1 | 984,7 | 1 048,8 |
| Santé et Services sociaux | 91,9 | 97,1 | 94,3 | 105,1 | 107,5 |
| Sécurité publique | 91,8 | 97,1 | 108,7 | 105,0 | 109,5 |
| Société de développement industriel | 12,0 | 14,0 | 14,0 | 12,0 | 12,0 |
| Sûreté du Québec | 85,0 | 87,0 | 91,0 | 101,4 | 105,6 |
| Tourisme | 17,0 | 17,0 | 14,0 | 9,5 | 9,5 |
| Transports | 230,5 | 203,4 | 202,3 | 227,9 | 215,7 |
| Travail/Emploi | 90,5 | 88,0 | 39,9 | 39,7 | 36,8 |
| Fonds de la réforme du cadastre québécois | — | — | 2,7 | 7,0 | 9,4 |
| Fonds des registres | — | — | 15,8 | 27,9 | 43,6 |
| Sous-total | 3 247,5 | 3 739,0 | 3 979,9 | 3 887,2 | 3 776,4 |
| FONDS DE SERVICES | | | | | |
| Fonds des approvisionnements et services : | | | | | |
| <i>Service d'entretien des équipements bureautiques</i> | 18,0 | 21,0 | 26,0 | 25,0 | 26,0 |
| <i>Service des équipements informatiques</i> | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Fonds des services de télécommunications | 3,2 | 4,0 | 5,0 | 5,0 | 6,0 |
| Fonds des services informatiques | 225,0 | 229,6 | 222,5 | 203,1 | 192,3 |
| Sous-total | 247,2 | 255,6 | 254,5 | 234,1 | 225,3 |
| TOTAL | 3 494,6 | 3 994,6 | 4 234,4 | 4 121,3 | 4 001,7 |

1. ETC : équivalent temps complet.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 8

IMPORTANCE DE L'EFFECTIF EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR RAPPORT À L'EFFECTIF TOTAL DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, 1993-1994

| MINISTÈRES ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES | Effectif en technologies de l'information | Effectif total | Rapport ² |
|---|---|------------------|----------------------|
| | ETC ¹ | ETC ¹ | % |
| Affaires internationales | 43,3 | 953,0 | 4,5 % |
| Affaires municipales | 34,3 | 393,0 | 8,7 % |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation | 117,4 | 2 627,0 | 4,5 % |
| Approvisionnement et Services ³ | 32,0 | 648,0 | 4,9 % |
| Assemblée nationale | 26,0 | 1 003,0 | 2,6 % |
| Bureau de la statistique du Québec | 27,0 | 167,0 | 16,2 % |
| Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances | 62,3 | 422,0 | 14,8 % |
| Commission des transports du Québec | 31,0 | 172,0 | 18,0 % |
| Communautés culturelles et Immigration | 60,4 | 1 193,0 | 5,1 % |
| Communications | 52,3 | 387,0 | 13,5 % |
| Conseil du trésor | 47,0 | 322,0 | 14,6 % |
| Conseil exécutif | 15,0 | 754,0 | 2,0 % |
| Culture | 27,9 | 798,3 | 3,5 % |
| Éducation | 204,3 | 1 146,0 | 17,8 % |
| Énergie et Ressources | 106,1 | 1 420,0 | 7,5 % |
| Enseignement supérieur et Science | 91,5 | 680,0 | 13,5 % |
| Environnement | 62,9 | 1 896,0 | 3,3 % |
| Finances | 147,7 | 730,0 | 20,2 % |
| Forêts | 149,1 | 2 811,0 | 5,3 % |
| Industrie, Commerce et Technologie | 24,1 | 798,0 | 3,0 % |
| Inspecteur général des institutions financières | 57,0 | 363,0 | 15,7 % |
| Justice | 175,1 | 4 583,0 | 3,8 % |
| Loisir, Chasse et Pêche | 70,6 | 2 293,0 | 3,1 % |
| Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle | 394,2 | 4 378,0 | 9,0 % |
| Office de la langue française | 27,4 | 300,0 | 9,1 % |
| Office de la protection du consommateur | 9,5 | 229,0 | 4,1 % |
| Office des ressources humaines | 73,4 | 282,0 | 26,0 % |
| Office des services de garde à l'enfance | 4,0 | 99,0 | 4,0 % |
| Office du crédit agricole du Québec | 25,0 | 355,0 | 7,0 % |
| Régie des assurances agricoles du Québec | 21,2 | 365,0 | 5,8 % |
| Régie du bâtiment du Québec | 39,2 | 686,0 | 5,7 % |
| Régie du logement | 8,8 | 275,3 | 3,2 % |
| Revenu | 984,7 | 7 058,0 | 14,0 % |
| Santé et Services sociaux | 105,1 | 1 060,0 | 9,9 % |
| Sécurité publique | 105,0 | 4 075,7 | 2,6 % |
| Société de développement industriel | 12,0 | 201,0 | 6,0 % |
| Sûreté du Québec | 101,4 | 5 692,0 | 1,8 % |
| Tourisme | 9,5 | 270,0 | 3,5 % |
| Transports | 227,9 | 8 252,0 | 2,8 % |
| Travail | 39,7 | 323,0 | 12,3 % |
| Fonds de la réforme du cadastre québécois | 7,0 | 113,3 | 6,2 % |
| Fonds des registres | 27,9 | 642,5 | 4,3 % |
| Sous-total | 3 887,2 | 61 216,0 | 6,3 % |
| FONDS DE SERVICES | | | |
| Fonds des approvisionnements et services : | | | |
| <i>Service d'entretien des équipements bureautiques</i> | 25,0 | 25,0 | 100,0 % |
| <i>Service des équipements informatiques</i> | 1,0 | 1,0 | 100,0 % |
| Fonds des services de télécommunications | 5,0 | 132,0 | 3,8 % |
| Fonds des services informatiques | 203,1 | 203,1 | 100,0 % |
| Sous-total | 234,1 | 361,1 | 64,8 % |
| TOTAL | 4 121,3 | 61 577,1 | 6,7 % |

1. ETC : équivalent temps complet.

2. Rapport : effectif en technologies de l'information en 1993-1994 / effectif total en 1993-1994.

3. Pour le ministère des Approvisionnement et Services, le chiffre indiqué comme « effectif total » représente l'ensemble de l'effectif desservi par la direction informatique et non pas le seul effectif du ministère (241,0 ETC).

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.



**ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE DES
MINISTÈRES, DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES
ET DES FONDS**

TABLEAU 9

ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE DES POSTES DE TRAVAIL DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, MARS 1994

| MINISTÈRES ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES | Terminaux | Micro-ordinateurs ¹ | Capacité de stockage (méga-octets) | Imprimantes pour micro-ordinateurs | Réseaux locaux | Serveurs |
|---|---------------|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|----------------|--------------|
| Affaires internationales | 16 | 798 | 46 730 | 433 | 9 | 19 |
| Affaires municipales | 63 | 305 | 25 000 | 170 | 12 | 33 |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation | 240 | 1 276 | 67 479 | 704 | 13 | 32 |
| Approvisionnements et Services | 23 | 206 | 13 970 | 147 | 1 | 5 |
| Assemblée nationale | 29 | 567 | 22 840 | 459 | 4 | 4 |
| Bureau de la statistique du Québec | 36 | 86 | 8 650 | 32 | 2 | 3 |
| Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances | 110 | 337 | 7 553 | 278 | 1 | 20 |
| Commission des transports du Québec | 10 | 151 | 3 100 | 81 | 2 | 8 |
| Communautés culturelles et Immigration | 48 | 721 | 74 125 | 359 | 10 | 33 |
| Communications | 10 | 443 | 13 950 | 258 | 5 | 42 |
| Conseil du trésor | 49 | 297 | 18 274 | 98 | 5 | 20 |
| Conseil exécutif | 16 | 521 | 18 325 | 280 | 22 | 25 |
| Culture | 68 | 425 | 22 140 | 223 | 10 | 27 |
| Éducation (incluant Enseignement supérieur et Science) | 523 | 1 151 | 83 750 | 583 | 12 | 65 |
| Énergie et Ressources | 88 | 1 080 | 97 658 | 582 | 14 | 22 |
| Environnement | 88 | 1 065 | 51 000 | 523 | 18 | 39 |
| Finances | 90 | 692 | 35 106 | 295 | 7 | 56 |
| Forêts | 59 | 1 533 | 87 861 | 903 | 19 | 24 |
| Industrie, Commerce et Technologie | 95 | 524 | 27 000 | 308 | 9 | 9 |
| Inspecteur général des institutions financières | 93 | 313 | 24 001 | 171 | 4 | 7 |
| Justice | 1 976 | 1 060 | 144 | 767 | 11 | 19 |
| Loisir, Chasse et Pêche | 314 | 705 | 35 000 | 589 | 1 | 6 |
| Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle | 4 211 | 936 | 55 485 | 702 | 11 | 45 |
| Office de la langue française | 54 | 199 | 11 627 | 101 | 7 | 7 |
| Office de la protection du consommateur | 161 | 87 | 4 800 | 60 | 1 | 1 |
| Office des ressources humaines | 17 | 226 | 14 000 | 54 | 2 | 10 |
| Office des services de garde à l'enfance | 9 | 81 | 5 878 | 32 | 2 | 0 |
| Office du crédit agricole du Québec | 10 | 243 | 16 106 | 83 | 4 | 7 |
| Régie des assurances agricoles du Québec | 164 | 112 | 5 600 | 113 | 1 | 1 |
| Régie du bâtiment du Québec | 134 | 143 | 9 932 | 96 | 5 | 5 |
| Régie du logement | 78 | 127 | 13 488 | 68 | 1 | 1 |
| Revenu | 4 389 | 2 790 | 171 620 | 1 873 | 38 | 251 |
| Santé et Services sociaux | 59 | 659 | 43 500 | 458 | 2 | 41 |
| Sécurité publique | 307 | 818 | 52 104 | 620 | 16 | 27 |
| Société de développement industriel | 76 | 128 | n d. | 20 | 4 | 1 |
| Sûreté du Québec | 41 | 1 016 | 68 095 | 1 044 | 8 | 9 |
| Tourisme | 0 | 179 | 4 500 | 60 | 5 | 10 |
| Transports | 608 | 1 779 | 129 | 1 171 | 14 | 46 |
| Travail | 62 | 120 | 7 421 | 78 | 4 | 4 |
| Fonds de la réforme du cadastre québécois | 48 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds des registres | 276 | 124 | 15 700 | 46 | 6 | 6 |
| Sous-total | 14 748 | 24 023 | 1 283 641 | 14 922 | 322 | 990 |
| FONDS DE SERVICES | | | | | | |
| Fonds des approvisionnements et services : <i>Service d'entretien des équipements bureautiques</i> | 0 | 3 | 60 | 3 | 0 | 0 |
| <i>Service des équipements informatiques</i> | 0 | 1 | 40 | 1 | 0 | 0 |
| Fonds des services de télécommunications | 0 | 144 | 9 140 | 144 | 2 | 15 |
| Fonds des services informatiques | 132 | 197 | 18 300 | 31 | 2 | 11 |
| Sous-total | 132 | 345 | 27 540 | 179 | 4 | 26 |
| TOTAL | 14 880 | 24 368 | 1 311 181 | 15 101 | 326 | 1 016 |

1. Micro-ordinateurs à l'exclusion des serveurs.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 10

PRÉSENCE DES POSTES DE TRAVAIL INFORMATISÉS¹ DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, MARS 1994

| MINISTÈRES ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES | Nombre de postes de travail informatisés | Nombre d'employés ² | Ratio ³ |
|---|---|-----------------------------------|--------------------|
| Affaires internationales | 814 | 648 | 1,26 |
| Affaires municipales | 368 | 405 | 0,91 |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation | 1 516 | 2 724 | 0,56 |
| Approvisionnement et Services | 229 | 238 | 0,96 |
| Assemblée nationale | 596 | 1 086 | 0,55 |
| Bureau de la statistique du Québec | 122 | 167 | 0,73 |
| Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances | 447 | 418 | 1,07 |
| Commission des transports du Québec | 161 | 181 | 0,89 |
| Communautés culturelles et Immigration | 769 | 1 490 | 0,52 |
| Communications | 453 | 484 | 0,94 |
| Conseil du trésor | 346 | 329 | 1,05 |
| Conseil exécutif | 537 | 623 | 0,86 |
| Culture | 493 | 925 | 0,53 |
| Éducation ⁴ (incluant Enseignement supérieur et Science) | 1 674 | 1 901 | 0,88 |
| Énergie et Ressources | 1 168 | 1 276 | 0,92 |
| Environnement | 1 153 | 1 871 | 0,62 |
| Finances | 782 | 693 | 1,13 |
| Forêts | 1 592 | 2 167 | 0,73 |
| Industrie, Commerce et Technologie | 619 | 762 | 0,81 |
| Inspecteur général des institutions financières | 406 | 372 | 1,09 |
| Justice | 3 036 | 3 744 | 0,81 |
| Loisir, Chasse et Pêche | 1 019 | 1 933 | 0,53 |
| Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle | 5 147 | 4 944 | 1,04 |
| Office de la langue française | 253 | 314 | 0,81 |
| Office de la protection du consommateur | 248 | 232 | 1,07 |
| Office des ressources humaines | 243 | 316 | 0,77 |
| Office des services de garde à l'enfance ⁵ | 50 | 105 | 0,48 |
| Office du crédit agricole du Québec | 253 | 359 | 0,70 |
| Régie des assurances agricoles du Québec | 276 | 315 | 0,88 |
| Régie du bâtiment du Québec | 277 | 639 | 0,43 |
| Régie du logement | 205 | 255 | 0,80 |
| Revenu | 7 179 | 7 020 | 1,02 |
| Santé et Services sociaux | 718 | 1 070 | 0,67 |
| Sécurité publique | 1 125 | 3 177 | 0,35 |
| Société de développement industriel | 204 | 190 | 1,07 |
| Sûreté du Québec | 1 057 | 5 700 | 0,19 |
| Tourisme | 179 | 270 | 0,66 |
| Transports | 2 387 | 7 090 | 0,34 |
| Travail | 182 | 305 | 0,60 |
| Fonds de la réforme du cadastre québécois | 48 | 118 | 0,41 |
| Fonds des registres | 400 | 759 | 0,53 |
| Sous-total⁵ | 38 731 | 57 615 | 0,67 |
| FONDS DE SERVICES | | | |
| Fonds des approvisionnements et services : | | | |
| <i>Service d'entretien des équipements bureautiques</i> | 3 | 25 | 0,12 |
| <i>Service des équipements informatiques</i> | 1 | 1 | 1,00 |
| Fonds des services de télécommunications | 144 | 131 | 1,10 |
| Fonds des services informatiques | 329 | 200 | 1,65 |
| Sous-total | 477 | 357 | 1,34 |
| TOTAL⁵ | 39 208 | 57 972 | 0,68 |

1. Le terme « postes de travail informatisés » désigne l'ensemble des terminaux et des micro-ordinateurs à l'exclusion des serveurs.

2. Les données sur le nombre total d'employés ont été tirées du document de l'Office des ressources humaines, *Portrait statistique des effectifs régulier et occasionnel de la fonction publique du Québec, 1993-1994*.

3. Ratio : Nombre de postes de travail informatisés / nombre total d'employés.

4. Pour le ministère de l'Éducation, le nombre d'employés exclut le personnel en prêt de service.

5. Pour l'Office des services de garde à l'enfance, le nombre de postes de travail informatisés a été ajusté pour exclure l'équipement utilisé à l'extérieur de l'Office (40 micro-ordinateurs) pour l'administration d'un programme spécifique.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE DES POSTES DE TRAVAIL DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, 1991 À 1995¹

| | 1991 ² | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|---|-------------------|------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de terminaux | 11 073 | 13 941 | 15 061 | 14 880 | 14 938 |
| Taux de croissance | -11,6% | 25,9% | 8,0% | -1,2% | 0,4% |
| Nombre de micro-ordinateurs | 16 260 | 19 583 | 23 344 | 24 368 | 25 356 |
| Taux de croissance | 32,2% | 20,4% | 19,2% | 4,4% | 4,1% |
| Capacité de stockage (méga-octets) | n d ³ | n d ³ | 1 187 557 | 1 311 181 | 1 641 924 |
| Taux de croissance | | | | 10,4% | 25,2% |
| Nombre d'imprimantes | 8 477 | 12 995 | 14 579 | 15 101 | 15 617 |
| Taux de croissance | | n a ⁴ | 12,2% | 3,6% | 3,4% |
| Nombre de réseaux locaux | 219 | 288 | 299 | 326 | 346 |
| Taux de croissance | | 31,5% | 3,8% | 9,0% | 6,1% |
| Nombre de postes de travail informatisés⁵ | 28 742 | 34 541 | 38 405 | 39 248 | 40 294 |
| Taux de croissance | 7,6% | 20,2% | 11,2% | 2,2% | 2,7% |
| Nombre de cartes fax | n d ³ | n d ³ | 56 | 181 | 344 |
| Taux de croissance | | | | 223,2% | 90,1% |
| Nombre de télécopieurs | n d ³ | n d ³ | 1 714 | 1 908 | 2 025 |
| Taux de croissance | | | | 11,3% | 6,1% |

1. Situation en mars de chaque année.

2. Les chiffres pour 1991 sous-estiment légèrement la réalité, certains ministères et organismes n'ayant pu fournir des données pour cette année-là. Quand les données de l'année précédente et de l'année suivante étaient disponibles, une moyenne a été calculée pour 1991.

3. n d. : non disponible.

4. n a. : non applicable. Il n'est pas possible de calculer le taux de croissance du nombre d'imprimantes pour 1992, plusieurs ministères et organismes n'ayant pu fournir la donnée sur le nombre d'imprimantes en 1991.

5. Les données pour 1991 et pour 1992 incluent respectivement 1 409 et 1 017 appareils de traitement de texte; à partir de 1993, ces appareils ne sont plus comptabilisés.

Source : *Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.*

TABLEAU 12

ÉQUIPEMENT MICRO-INFORMATIQUE ET UTILISATION DES MICRO-ORDINATEURS DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, 1991 À 1995¹

| ÉQUIPEMENTS | 1993 | | 1994 | | 1995 | |
|--------------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | | % | | % | | % |
| Compatibles à MS-DOS : | | | | | | |
| 286 et moins | 10 169 | 41,9 | 8 612 | 33,9 | 7 308 | 27,6 |
| Famille des 386 | 12 893 | 53,2 | 14 969 | 59,0 | 15 345 | 58,0 |
| 486 et plus | 180 | 0,7 | 836 | 3,3 | 2 772 | 10,5 |
| Non compatibles à MS-DOS | 1 014 | 4,2 | 967 | 3,8 | 1 021 | 3,9 |
| TOTAL (incluant les serveurs) | 24 256 | 100,0 | 25 384 | 100,0 | 26 446 | 100,0 |

| UTILISATIONS | 1991 | | 1992 | | 1993 | | 1994 | | 1995 | |
|------------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | | % | | % | | % | | % | | % |
| Micro-ordinateurs en réseau | 4 969 | 30,6 | 7 660 | 39,1 | 10 524 | 45,1 | 12 672 | 52,0 | 13 816 | 54,5 |
| Micro-ordinateurs en mode autonome | 10 313 | 63,4 | 11 833 | 60,4 | 12 820 | 54,9 | 11 696 | 48,0 | 11 540 | 45,5 |
| Utilisation non spécifiée | 978 | 6,0 | 90 | 0,5 | — | 0,0 | — | 0,0 | — | 0,0 |
| TOTAL | 16 260 | 100,0 | 19 583 | 100,0 | 23 344 | 100,0 | 24 368 | 100,0 | 25 356 | 100,0 |

1. Situation en mars de chaque année.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 13

INDICATEURS D'INFORMATISATION DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, 1991 À 1995¹

| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|---|------|------|------|------|-------|
| Rapport : | | | | | |
| Effectif en technologies de l'information / effectif total ² | 5,6% | 6,3% | 6,6% | 6,8% | n. d. |
| Ratio : | | | | | |
| Nombre de postes de travail informatisés / nombre d'employés ³ | 0,48 | 0,55 | 0,63 | 0,68 | n. d. |

1. Situation en mars de chaque année.

2. Les données sur l'effectif total (exprimé en équivalent temps complet utilisé) ont été tirées de l'ouvrage *Budget 1994-1995 / Crédits - Renseignements supplémentaires*.

3. Les données sur le nombre d'employés ont été tirées du document de l'Office des ressources humaines, *Portrait statistique des effectifs régulier et occasionnel de la fonction publique du Québec, 1993-1994*.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 14

PLATE-FORME MINI-INFORMATIQUE DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, MARS 1994

| MANUFACTURIERS ET MODÈLES | Systèmes d'exploitation | |
|--|-------------------------|------------|
| DEC VAX et MICRO VAX | VMS | 36 |
| DEC SYSTEM | ULTRIX | 4 |
| DEC STATION DE TRAVAIL | VMS | 11 |
| IBM 8100 | DPPX | 8 |
| IBM S/36/38 | — | 4 |
| IBM AS/400 | OS/400 | 2 |
| IBM RISC 6000 | AIX | 4 |
| IBM 9370 | VM | 1 |
| UNISYS 5000/6000 | UNIX | 17 |
| MOTOROLA | UNIX | 15 |
| NORTHERN TELECOM 555/585 | OMNI TASK | 13 |
| BECTERM - AZTEC | BMOS | 12 |
| HP 3000 | MPE | 5 |
| HP 9000 | HP-UX | 4 |
| HP STATION DE TRAVAIL | UNIX | 1 |
| NIXDORF | DPEX | 8 |
| SUN | SUN OS | 8 |
| DATA GENERAL | DG/UX | 4 |
| WANG VS | VS | 3 |
| NCR | UNIX | 1 |
| AUTRES ¹ | — | 5 |
| MICRO-ORDINATEURS UTILISÉS COMME SERVEURS ² | UNIX | 22 |
| TOTAL | | 188 |

1. Comprend ARIES III, DEC PDP 11, HP 1000, WICAT.

2. Comprend DATA GENERAL DASHER 486DX, DEC MP-433 et MP-486, EPSON 386, FUJIKAMA 486, NCR PENTIUM, OLIVETTI 386, SPERRY 286/386.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 15

ÉVOLUTION DE LA PLATE-FORME MINI-INFORMATIQUE DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, 1991 À 1995¹

| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|--|------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de mini-ordinateurs | 156 | 153 | 177 | 188 | 197 |
| Taux de croissance | | -1,9% | 15,7% | 6,2% | 4,8% |
| Capacité de stockage totale² (giga-octets) | 61,3 | 112,4 | 179,7 | 267,3 | 384,3 |
| Taux de croissance | | 83,5% | 59,9% | 48,7% | 43,8% |

1. Situation en mars de chaque année.

2. La capacité de stockage totale pour 1991 est légèrement sous-estimée, un ministère n'ayant pu fournir la donnée pour cette année-là.

Source : Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 16

PLATE-FORME MAXI-INFORMATIQUE DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, MARS 1994

| MINISTÈRES, ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET FONDS | Unité centrale de traitement | Mémoire centrale | | Canaux | Puissance de traitement |
|--|---------------------------------|------------------|--------------|------------|----------------------------|
| | | réelle | étendue | | |
| | Manufacturier et modèle | Méga-octets | Méga-octets | | MIPS ¹ |
| Conseil du trésor et Finances | IBM 9121-210 | 128 | 0 | 12 | 12,0 |
| Éducation ² | IBM 3090-300E | 128 | 128 | 32 | 44,0 |
| Justice ² | HITACHI HDS/EX-90 | 128 | 128 | 48 | 66,0 |
| Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle | IBM 9021-740 | 256 | 256 | 64 | 130,0 |
| Revenu | IBM 9021-900 | 512 | 512 | 128 | 235,0 |
| Sûreté du Québec ² | IBM 3084-QX | 96 | 0 | 48 | 30,8 |
| Fonds des services informatiques | IBM 3090-200J | 128 | 128 | 48 | 45,0 |
| | HITACHI HDS/EX-80 | 192 | 64 | 48 | 47,0 |
| TOTAL | | 1 568 | 1 216 | 428 | 609,8 |

| | Capacité de stockage | Dérouleurs de rubans | Dérouleurs de cartouches | Rubans | Cartouches | Cases de librairies automatisées |
|--|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|---------------|----------------|--|
| | Giga-octets | | | | | |
| Conseil du trésor et Finances | 42,5 | 4 | 0 | 2 300 | 0 | 0 |
| Éducation | 147,7 | 2 | 12 | 100 | 11 500 | 5 400 |
| Justice | 142,7 | 0 | 12 | 0 | 14 000 | 0 |
| Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle | 184,0 | 2 | 12 | 3 000 | 27 000 | 0 |
| Revenu | 567,5 | 4 | 20 | 6 000 | 25 000 | 17 100 |
| Sûreté du Québec | 88,2 | 2 | 4 | 1 000 | 10 700 | 0 |
| Fonds des services informatiques | 320,0 | 5 | 24 | 1 200 | 28 200 | 10 700 |
| TOTAL | 1 492,6 | 19 | 84 | 13 600 | 116 400 | 33 200 |

1. MIPS : million d'instructions par seconde.

2. Les unités centrales de traitement sont en cours de transformation en mars 1994.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor, Planification des besoins gouvernementaux de traitement et d'emmagasinage.

TABLEAU 17

ÉVOLUTION DE LA PLATE-FORME MAXI-INFORMATIQUE DANS LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET LES FONDS, 1991 À 1994¹

| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|---|---------------|---------------|---------------|-------------------------|
| Puissance de traitement (MIPS²) | 414,3 | 522,8 | 609,8 | 609,8 |
| Taux de croissance | 26,9 % | 26,2 % | 16,6 % | 0,0%³ |
| Capacité de stockage (giga-octets) | 1 107,5 | 1 282,2 | 1 395,0 | 1 492,6 |
| Taux de croissance | 26,2 % | 15,8 % | 8,8 % | 7,0 % |

1. Situation en mars de chaque année.

2. MIPS: million d'instructions par seconde.

3. La puissance de traitement est en cours de transformation dans deux ministères et un organisme pour un total de 709,0 MIPS en juin 1994.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor, *Planification des besoins gouvernementaux de traitement et d'emmagasinage*.

ACTIF DU FONDS DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES¹, 1991 à 1994²

| ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|--------------------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|
| Ordinateurs | | | | |
| Quantité | 9 | 9 | 9 | 9 |
| Coût d'achat (000 \$) | 69 528,0 | 86 411,0 | 85 021,8 | 85 021,8 |
| Valeur marchande (000 \$) | 17 386,0 | 23 399,0 | 16 295,6 | 8 953,8 |
| Revenus annuels de location (000 \$) | 14 392,0 | 14 744,0 | 15 768,5 | 11 467,1 |
| Contrôleurs de communication | | | | |
| Quantité | 10 | 10 | 10 | 8 |
| Coût d'achat (000 \$) | 2 610,0 | 2 686,0 | 2 541,3 | 2 215,2 |
| Valeur marchande (000 \$) | 404,0 | 346,0 | 282,8 | 211,5 |
| Revenus annuels de location (000 \$) | 427,0 | 153,0 | 184,4 | 241,4 |
| Unités de disques | | | | |
| Quantité | 120 | 142 | 160 | 152 |
| Coût d'achat (000 \$) | 14 428,0 | 18 357,0 | 18 217,8 | 17 105,1 |
| Valeur marchande (000 \$) | 6 034,0 | 7 355,0 | 4 055,2 | 2 196,7 |
| Revenus annuels de location (000 \$) | 3 550,0 | 4 265,0 | 3 901,9 | 3 048,2 |
| Dérôleurs de rubans | | | | |
| Quantité | 54 | 14 | 3 | 3 |
| Coût d'achat (000 \$) | 461,0 | 123,0 | 28,5 | 28,5 |
| Valeur marchande (000 \$) | 2,0 | 100,0 | 0,2 | 0,1 |
| Revenus annuels de location (000 \$) | 21,0 | 2 523,0 | 1,5 | 1,1 |
| Dérôleurs de cartouches | | | | |
| Quantité | 35 | 38 | 72 | 48 |
| Coût d'achat (000 \$) | 2 066,0 | 2 264,0 | 2 404,6 | 1 619,8 |
| Valeur marchande (000 \$) | 590,0 | 174,0 | 209,7 | 130,1 |
| Revenus annuels de location (000 \$) | 592,0 | 780,0 | 701,9 | 391,7 |
| Librairies automatisées | | | | |
| Quantité | 2 | 3 | 4 | 4 |
| Coût d'achat (000 \$) | 928,0 | 1 379,0 | 2 265,7 | 2 265,7 |
| Valeur marchande (000 \$) | 700,0 | 825,0 | 402,3 | 292,2 |
| Revenus annuels de location (000 \$) | 238,0 | 388,0 | 619,6 | 428,7 |
| TOTAL | | | | |
| Coût d'achat (000 \$) | 90 021,0 | 111 220,0 | 110 479,7 | 108 256,1 |
| Valeur marchande (000 \$) | 25 116,0 | 32 199,0 | 21 245,8 | 11 784,4 |
| Revenus annuels de location (000 \$) | 19 220,0 | 22 853,0 | 21 177,8 | 15 578,2 |

1. Le Fonds des approvisionnements et services a intégré le Fonds renouvelable pour les équipements informatiques le 1^{er} avril 1992.
2. Situation en mars de chaque année.

Source: *Compilation du Secrétariat du Conseil du trésor.*

ANNEXE 4

RÉALISATIONS

Voici la liste des projets significatifs au cours de la période 1992-1994.

DÉVELOPPEMENT ET RÉINGÉNIERIE

Système d'information sur l'immigration et l'intégration des ressortissants étrangers: mise en place d'un dossier unique pour assurer le suivi des candidats immigrants.

(Affaires internationales, Immigration et Communautés culturelles)

Infrastructure réalisant l'intégration des activités d'inspection et d'émission de permis : mise en place d'un processus intégré de contrôle de la qualité des aliments à la suite d'un changement législatif majeur.

(Agriculture, Pêcheries et Alimentation)

Refonte des systèmes opérationnels et migration vers une plate-forme départementale (serveurs sur mini-ordinateurs).

(Commission des transports du Québec)

Système de sanction des études en formation générale: révision des processus administratifs et mise en place d'un dossier scolaire adulte unique en formation générale.

(Éducation)

Centre d'information: accès aux données de SYGBEC (système de gestion budgétaire et comptable) et exploitation autonome pour la clientèle du Contrôleur des finances.

(Finances)

Système d'information géominière (SIGEOM): structuration de l'information géoscientifique sur le potentiel minéral québécois par utilisation de la géomatique et mise en place d'un accès informatisé et intégré pour le Ministère et pour l'industrie minière.

(Ressources naturelles)

Mécanisation des activités reliées à la délinquance fiscale: automatisation des procédures et intégration des systèmes rattachés au traitement des cas de délinquance fiscale.

(Revenu)

Système de gestion de la perception des taxes TVQ et TPS.

(Revenu)

Système intégré d'aide à la vérification : mise en place d'un processus intégré et automatisé de vérification des taxes TVQ et TPS et décentralisation du service chez le client par utilisation d'équipement portatif.

(Revenu)

Système budgétaire et financier : outils de gestion du cycle budgétaire assurant une cohérence de l'information ministérielle, un suivi des établissements, une aide à la prise de décision.

(Santé et Services sociaux)

Système de gestion des laboratoires de médecine légale et de police scientifique : informatisation du suivi des dossiers et des pièces, de la recherche d'information et de la gestion des activités.

(Sécurité publique)

Banque centrale d'empreintes digitales : constitution d'une banque informatisée permettant la recherche et l'échange électronique de données. (Sûreté du Québec)

Banque centrale de photos signalétiques : constitution d'une banque informatisée permettant la recherche et l'échange électronique de photos. (Sûreté du Québec)

Registre de l'état civil unique, informatisé et centralisé. (Fonds des registres)

ADAPTATION ET REFORTE

Modification des systèmes pour une diffusion périodique des états de participation au régime de retraite ; développement et implantation d'un outil de consultation en direct des dossiers de participation. (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances)

Modification des systèmes relatifs à la participation, au rachat et au traitement des rentes. (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances)

Développement et implantation du système des Archives nationales. (Culture et Communications)

Développement du système CIDREQ (centre d'information sur le registre des entreprises du Québec) : refonte des systèmes de mise à jour des raisons sociales. (Inspecteur général des institutions financières)

Réforme du Code de procédure pénale : développement et implantation de systèmes informatiques à la suite de changements importants au processus judiciaire applicable aux poursuites pénales. (Justice)

Intégration, au système de cotisation des déclarations des particuliers (TP-1), de fonctions pour le traitement informatisé des déclarations originales et amendées. (Revenu)

Normalisation des adresses : adaptation aux nouvelles normes de la Société canadienne des postes. (Revenu)

Modification du système de gestion des permis d'alcool du Québec. (Sécurité publique)

Refonte du système comptable de gestion des prêts : intégration des lois relatives au financement agricole. (Société de financement agricole)

PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

Révision du processus de traitement des demandes d'aide financière. (Éducation)

Projet pilote EDI : transfert électronique de données et de fonds avec des partenaires externes au gouvernement. (Revenu)

Banque de données sur le personnel de la fonction publique : constitution d'une banque intermédiaire pour exploitation interne. (Secrétariat du Conseil du trésor)

Refonte des systèmes d'aide de dernier recours et mise en place d'un dossier bénéficiaire unique et consultable en direct. (Sécurité du revenu)

Réseau intégré de communications informatique et bureautique (RICIB) : mise en place d'une infrastructure de type ouvert pour les communications informatiques. (Services gouvernementaux)

Réseau intégré de télécommunications policières (RITP): rénovation de l'infrastructure de radiocommunications.

(Sûreté du Québec)

Infrastructure technologique et systémique supportant la réforme cadastrale: utilisation de la géomatique et préséance de la version électronique des documents.

(Fonds de la réforme du cadastre québécois)

Système comptable informatisé de gestion des revenus et dépenses du Fonds des registres.

(Fonds des registres)

Consolidation du Registre des droits personnels et réels mobiliers.

(Fonds des registres)

LEXIQUE

Classes d'activité :

Les classes d'activité définies par le Conseil du trésor sont au nombre de trois. *L'administration et les services associés* regroupe les activités d'encadrement ainsi que les activités régulières de planification, de suivi de plan, de soutien administratif et de soutien technique. *La continuité* comprend les activités (entretien, exploitation et autres services) qui sont nécessaires au maintien des services existants reliés à des systèmes ou à des applications déjà en exploitation, à des fonctions ou à des infrastructures technologiques déjà implantées. *Les projets* sont des regroupements d'activités « ayant pour conséquence d'accroître l'usage des technologies de l'information [...] ou visant l'amélioration du niveau des services offerts par le domaine ». Un projet peut également être un « regroupement d'activités qui pourrait éventuellement conduire à une croissance de l'usage des technologies et qui est réalisé en vue de déterminer la nécessité, la rentabilité ou l'opportunité d'y avoir recours » (*La programmation budgétaire dans le domaine des technologies de l'information/Exercice 1994-1995*, p. 6).

Dépenses en technologies de l'information :

Dépenses reliées au domaine des technologies de l'information, c'est-à-dire « toutes les dépenses directes liées à l'usage tant potentiel qu'actuel des technologies ou à la production de services par les directions spécialisées et les directions utilisatrices dans le domaine des technologies de l'information » (*La programmation budgétaire dans le domaine des technologies de l'information/Exercice 1994-1995*, p. 5). Elles comprennent, notamment, la rémunération du personnel, les dépenses reliées au matériel, au logiciel, aux communications informatiques et écrites ainsi qu'aux services contractuels. C'est sur cette définition que se fondent les données recueillies à partir de 1990-1991. Auparavant, la notion de « coûts spécifiques » prévalait.

Dépenses indirectes :

« Dépenses [...] reliées aux services fournis par les directions de support administratif (ressources humaines, ressources matérielles, ressources financières) » ainsi que les « dépenses assumées centralement telles la téléphonie, l'électricité, le chauffage, le loyer et la participation aux régimes de pension, sauf lorsqu'elles sont intégrées à des services facturés en vertu de contrats ou d'ententes formelles » (*La programmation budgétaire dans le domaine des technologies de l'information/Exercice 1994-1995*, p. 5). Cette définition s'applique à partir de 1990-1991. La notion correspondante pour la période qui a précédé est celle de « coûts normalisés ».

Domaine des technologies de l'information :

« Ensemble regroupant les technologies elles-mêmes, c'est-à-dire tout logiciel, tout matériel électronique ou toute combinaison de ces éléments servant à recueillir, emmagasiner, traiter, communiquer, protéger ou détruire l'information sous toute forme (texte, symbole, son et image), ainsi que les activités devant être assumées, tant par les ressources internes qu'externes, pour la gestion et l'utilisation de ces technologies dans la production des services prévus par les programmes gouvernementaux. » (*La programmation budgétaire dans le domaine des technologies de l'information/Exercice 1994-1995*, p. 50). En bref, il s'agit de l'ensemble des moyens (logiciel et matériel électronique) de collecte, de traitement et de transmission de l'information ainsi que des activités nécessaires à l'utilisation et à la gestion de ces moyens technologiques.

Fonds de services :

Fonds spéciaux qui commercialisent des services en technologies de l'information auprès de clientèles gouvernementales.

Organismes budgétaires :

Organismes gouvernementaux (bureau, office, régie, etc.) dont le budget de fonctionnement est voté par l'Assemblée nationale, tout comme c'est le cas pour les ministères. Il s'agit des organismes désignés par l'appellation « organismes à budget voté » dans les rapports portant sur les exercices 1989-1990 et précédents.

Organismes extrabudgétaires :

Organismes gouvernementaux (société, régie, commission, corporation, institut, fonds, etc.) qui ont leur propre système comptable et qui conservent leurs revenus (subventions, paiements pour des services facturés) pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement et constituer des réserves à des fins spécifiques. Il s'agit des organismes désignés par l'appellation « organismes à budget non voté » dans les rapports portant sur les exercices 1989-1990 et précédents.

Poste de travail informatisé :

Il peut s'agir d'un appareil de traitement de texte, d'un terminal léger ou d'un micro-ordinateur. À partir de l'exercice 1992-1993, les appareils de traitement de texte ne sont plus comptabilisés.

Ressources :

Les dépenses en technologies de l'information sont réparties entre quatre types de ressources : humaines, technologiques, contractuelles et autres. Les ressources humaines sont associées au personnel interne régulier et occasionnel. Les ressources technologiques ont trait au matériel informatique, au logiciel et aux communications informatiques et écrites. Les ressources contractuelles sont rattachées aux services contractuels acquis auprès de fournisseurs autres que le Fonds des services informatiques (FSI). Pour ce qui est des dépenses en services contractuels auprès du FSI, elles sont redistribuées dans chacune des quatre catégories de ressources selon la répartition, par type de ressources, des dépenses en technologies de l'information du FSI pour l'exercice financier considéré.